

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1132

8 mai 2008

SOMMAIRE

5 Square Churchill	54291	Jado Holding Company S.A.	54290
Aberdeen Global	54294	Laude S.A.	54335
ACMBernstein - India Growth Fund	54290	LBREP II Duna S.à r.l.	54327
Adapteck Luxembourg S.à r.l.	54318	LBREP II MC&S S.à r.l.	54322
Air Lease S.A.	54315	Mantalis Holding S.A.	54331
ALC International S.A.	54335	MD Presse S.à r.l.	54291
Ancolie Holding S.A.	54315	Mogador S.A.	54295
Assenagon S.A.	54335	Newell Corp S.à.r.l.	54316
Bâloise (Luxembourg) Holding S.A.	54291	P6 BCE S.à.r.l.	54323
Bernardo S.à r.l.	54317	P6 Normandy Lux I S.à r.l.	54323
ColLife S.à r.l.	54316	Poseidon International S.A.	54334
DocSanté S.à r.l. & Cie S.C.A.	54334	Rock Ridge RE 27	54326
Edmarosa Holding S.A.	54336	Rock Ridge RE 29	54326
Enertrag Invenergy Wind Europe S.à r.l.	54322	Rock Ridge RE 31	54329
Equity Trust Holdings S.à r.l.	54315	Rock Ridge RE 36 S.à r.l.	54321
ERNST & YOUNG, société civile	54331	Schaller Electronic S.à r.l.	54294
Eurofinance Placements S.A.	54330	Sigmafin Holding S.A.	54317
Euro Mall Ventures S.à r.l.	54336	Spectrum Retail S.à r.l.	54330
Field Point IV S.à r.l.	54327	S.Q. Beteiligungs A.G.H.	54317
Field Point PE III (Luxembourg) S.à r.l. ..	54326	Susquehanna Europe Holdings Limited ..	54295
Field Point PE I (Luxembourg) S.à r.l.	54321	Tilou Participation S.A.	54318
Field Point PE IV (Luxembourg) S.à r.l. ..	54322	UT Luxembourg Holding II S.à r.l.	54321
Gerüstebau Hennen S.A.	54294	V Concept Lux	54316
Gilda S.à r.l.	54290	VGC (Lux) Holdings S.à.r.l.	54319
Global Tobacco Corporation SA	54327	VGC (Lux) Investments S.à.r.l.	54332
Goldman Sachs Funds	54330	WestLB Mellon Asset Management (Lu- xembourg) S.A.	54331
Incafi S.A.	54317	Zuriel S.A.	54336

Jado Holding Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 31.473.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à.r.l. / A.T.T.C. Directors s.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008051374/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03724. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

ACMBernstein - India Growth Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 45.529.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 11 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051375/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04828. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Gilda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.608.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 25 février 2008 que:

«L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés prend acte de la démission de M. Marco CAMERONI et de M. Carlo IANTAFFI.

L'Assemblée appelle aux fonctions de Gérants:

- Monsieur Piero AGOSTINELLI, Entrepreneur, né à Rome (Italie) le 22.04.1938 et y demeurant à Via Flaminia Nuova 290, Président du Conseil de Gérance;

- Monsieur Alberto AGOSTINELLI, Entrepreneur, né à Rome (Italie) le 10.02.1946 et y demeurant à Via Agnello 29, Gérant;

Monsieur Andrea AGOSTINELLI, Entrepreneur, né à Rome (Italie) le 19.02.1972 et y demeurant à Via Flaminia Nuova 290, Gérant;

Avec effet à dater de la présente assemblée.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée des associés statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2008051621/58/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05270. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Bâloise (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Z.A. I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 62.160.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 14 avril 2008.

Bâloise (Luxembourg) Holding S.A.

André BREDIMUS

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008051376/1319/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03303. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

5 Square Churchill, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 134.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, le rapport des directeurs ainsi que le rapport du commissaire y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008051377/260/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04860. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

MD Presse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6919 Roodt-sur-Syre, 76, A Millesch.
R.C.S. Luxembourg B 137.800.

STATUTS

L'an deux mille huit, le trois avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Djamila MENNED, indépendante, demeurant à L-6919 Roodt-sur-Syre, 76, A Millesch,

laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "MD Presse S.à r.l.", (ci-après la "Société").

Art. 3. La Société a pour objet la vente d'articles de papeterie, librairie, journaux, tabac, et divers autres articles de la branche.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Roodt-sur-Syre, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une

telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de dix euros (10,- EUR), souscrites par l'associée unique, Madame Djamilia MENNED, indépendante, demeurant à L-6919 Roodt-sur-Syre, 76, A Millesch.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,

- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-6919 Roodt-sur-Syre, 76, A Millesch.
- 2.- Madame Djamila MENNED, indépendante, née à Oran, (Algérie), le 22 février 1970, demeurant à L-6919 Roodt-sur-Syre, 76, A Millesch, est nommée gérante pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MENNED; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 avril 2008, Relation GRE/2008/1616. — Reçu soixante deux euros et cinquante cents 0,50% = 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008052289/231/134.

(080057393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Schaller Electronic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 19, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 75.938.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.04.2008.

Pour la société SCHALLER EELCTRONIC SARL

FIDUCIAIRE SOCOFISC SA

Signature

Référence de publication: 2008051378/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00504. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Gerüstebau Hennen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6734 Grevenmacher, 11, Gruewereck.

R.C.S. Luxembourg B 107.164.

Les comptes annuels établis au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.04.2008.

Pour la société GERÜSTEBAU HENNEN S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008051379/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00509. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Aberdeen Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 27.471.

Faisant suite à l'assemblée générale du 21 Février 2008, sont re-nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009:

Martin Gilbert

Bev Hendry

Christopher Little

David Van der Stoep

Hugh Young

Gary Marshall

Neville Miles

Est re-nommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009:

KPMG Audit

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2008.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008051577/1229/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03882. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Mogador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 92.957.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008051389/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03140. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Susquehanna Europe Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège de direction effectif: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 137.805.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of November.

In front of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Susquehanna European Holdings Limited", a private limited company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at 4th Floor, Georges Dock House, I.F.S.C., Dublin 1, Ireland, registered at the Companies Registration Office in Dublin, Ireland with registration number 447161 (the "Company").

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally at Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company is SIG Lux Holdings I S.à r.l, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and that the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 15,000 (fifteen thousand) ordinary shares of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole subscribed share capital of the Company, is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder of the Company expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Notice of meeting;
2. Ratification of the decisions of the board of directors taken on 20 November 2007 deciding to transfer the management and control of the Company to Luxembourg;
3. Confirmation that the legal personality of the Company (i) continues in Luxembourg under the form of a "société à responsabilité limitée" and (ii) continues under the laws of Ireland to be regarded as a private limited company validly incorporated in Ireland;
4. Amendment to the memorandum of association of the Company;

5. Amendment to the articles of association of the Company in order for it to comply with both the laws of Ireland and the Luxembourg law;

6. Confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the issued and paid-up share capital of the Company;

7. Acknowledgement of the resignation of the current directors of the Company;

8. Ratification of the appointment of new directors of the Company;

9. Appointment of an independent external auditor; and

10. Miscellaneous.

IV.- The meeting was provided with the copy of the following documents:

- a copy of the Irish articles of association (the "Articles of Association") of the Company in force prior to this meeting;
- a copy of the minutes of the meeting of the board of directors of the Company dated 20 November 2007 which took place in Dublin, Ireland;

- a certificate of incorporation issued by the Companies Registration Office in Dublin, Ireland dated 4 October 2007 and a certificate of incorporation of change of name issued by the Companies Registration Office in Dublin, Ireland dated 1st November 2007;

- an executed interim balance sheet of the Company as at 21 November 2007; and

- an executed statement of value of the Company executed by the directors of the Company dated 21 November 2007.

All the above mentioned documentation initialled "ne varietur" by the proxy holder of the represented member, and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes to be filed with the registration authorities.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

The sole shareholder of the Company noted that the meeting was being held at short notice and that consent to short notice had been received from all of the members entitled to attend and vote at the meeting.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to transfer the effective place of management and control as well as the centre of the main interests and place of business of the Company from Ireland to the Grand-Duchy of Luxembourg, at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and therefore to reiterate and ratify, to the extent that this is necessary, the resolutions taken by the board of directors of the Company on 20 November 2007 anticipating and deciding such transfer to the Grand-Duchy of Luxembourg with effect from the date hereof (the "Effective Date").

Third resolution

The sole shareholder of the Company confirms that the legal personality of the Company (i) continues in Luxembourg under the form of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), and (ii) continues under the laws of Ireland to be regarded as a private limited company validly incorporated in Ireland.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves that the following amendments to the memorandum of association be approved:

"1. The name of the Company is Susquehanna Europe Holdings Limited

2. The objects for which the Company is established are:

(a) For its own account or for the account of third parties in Luxembourg or elsewhere:

(i) To participate and hold interests and invest, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any shares, stocks, securities of any class or description, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, invest in, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

(ii) To perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

(iii) To carry on any other trade or business which can, in the opinion of the board of directors, be advantageously carried on by the Company in connection with or as ancillary to any of the above businesses or the general business of the Company, or further any of its objects.

The above mentioned enumeration is not limitative, so that the Company may perform all transactions that are of a nature to facilitate the achievement of its corporate object.

(b) To invest any monies of the Company in such investments and in such manner as may from time to time be determined, and to hold, sell or deal with such investments and generally to purchase, take on lease or in exchange or otherwise acquire any real and personal property and rights or privileges.

(c) To acquire and hold shares and stocks of any class or description, debentures, debenture stock, bonds, bills, mortgages, obligations, investments and securities of all descriptions and of any kind issued or guaranteed by any company, corporation or undertaking of whatever nature and wheresoever constituted and investments, securities and property of all descriptions and of any kind.

(d) To acquire by purchase, exchange, lease, or otherwise any lands or buildings, whether subject or not to any charges or encumbrances, and to hold, work and manage and to let, sublet, mortgage or charge land and buildings of any kind, and any other property real or personal, movable or immovable, either absolutely or conditionally.

(e) To sell, exchange, mortgage (with or without power of sale), assign, turn to account or otherwise dispose of and generally deal with the whole or any part of the property, shares, stocks, securities, estates, rights or undertakings of the Company, real, chattel real or personal, movable or immovable, either in whole or in part, upon whatever terms and whatever consideration the Company shall think fit.

(f) To take part in the management, supervision, or control of the business or operations of any company or undertaking, and for that purpose to appoint and remunerate any directors, accountants, or other experts or agents to act as consultants, supervisors and agents of other companies or undertakings and to provide managerial, advisory, technical, design, purchasing and selling services.

(g) To make, draw, accept, endorse, negotiate, issue, execute, discount and otherwise deal with bills of exchange, promissory notes, letters of credit, circular notes, and other negotiable or transferable instruments.

(h) To redeem, purchase, or otherwise acquire in any manner permitted by law and on such terms and in such manner as the Company may think fit any shares in the Company's capital.

(i) To guarantee, support or secure whether by mortgaging or charging or otherwise all or any part of the undertaking, property and assets (present and future) of the Company or the performance of the obligations of, and the repayment or payment of the principal amounts of and the premiums, interest and dividends on any security of any person, firm or company including (without prejudice to the generality of the foregoing) any company which is for the time being the Company's holding company or subsidiary or another subsidiary of the Company's holding company or otherwise associated with the Company in business providing that the Company receive valuable consideration, advantage or benefit, direct or indirect from entering into such guarantee or other arrangement or transaction contemplated herein.

(j) To raise or borrow money (without limitation of the amount borrowed, by reference to the nominal amount of the Company's issued share capital or otherwise) in such manner and on such terms as the directors may deem expedient, and to mortgage or charge its undertaking, property rights and capital (including goodwill) or any part thereof both present and future and, subject to applicable laws and subject to any shareholder authorisation required by laws as the case may be, to issue bonds, debentures, debenture stock, loan stock and other securities, perpetual or redeemable or convertible, whether outright or as security for any debt, liability or obligation of the Company or of any third party at a discount, premium or otherwise.

(k) To reduce the share capital of the Company in any manner permitted by law.

(l) To establish and maintain or procure the establishment and maintenance of any pension or superannuation fund (whether contributory or otherwise) for the benefit of and to give or procure the giving of donations, pensions, or charitable aid to any persons who are or were at any time in the employment or service of the Company, or of any company which is a subsidiary of the Company or who may be or have been directors or officers of the Company, or of any such other company as aforesaid, and to make payments towards insurance and assurance and to form and contribute to benefit funds for the benefit of such persons and to remunerate any person, firm or company rendering services to the Company, whether by cash payment, pensions, allowances, or by the allotment of shares or securities of the Company credited as paid up in full or in part or otherwise.

(m) To insure the life of any person who may, in the opinion of the Company, be of value to the Company, as having or holding for the Company interests, goodwill, or influence or otherwise and to pay the premiums on such insurance.

(n) To distribute either upon a distribution of assets or division of profits among the Members of the Company in kind any property of the Company, and in particular any shares, debentures or securities of other companies belonging to the Company or of which the Company may have the power of disposing.

(o) To apply for, purchase or otherwise acquire any patents, brevets d'invention, licenses, trade marks, industrial designs, know-how, concessions and other forms of intellectual property rights and the like conferring any exclusive or non-exclusive or limited or contingent rights to use, or any secret or other information as to any invention or process of the Company, or the acquisition of which may seem calculated directly or indirectly to benefit the Company, and to use, exercise, develop, or grant licenses in respect of, or otherwise turn to account the property, rights or information so acquired.

(p) To enter into partnership or into any arrangement for sharing profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person or company carrying on or engaged in or about to carry on or engage

in any business or transaction which the Company is authorised to carry on or engage in or any business or transaction capable of being conducted so as directly or indirectly to benefit the Company.

(q) To acquire and undertake the whole or any part of the undertaking, business, property and liabilities of any person or company carrying on any business which the Company is authorised to carry on or which is capable of being conducted so as to benefit the Company directly or indirectly or which is possessed of assets suitable for the purposes of the Company.

(r) To acquire and carry on any business carried on by a subsidiary or a holding company of the Company or another subsidiary of a holding company of the Company.

(s) To promote any company or companies for the purpose of acquiring all or any of the property and liabilities of the Company or for any other purpose which may seem directly or indirectly calculated to benefit this Company.

(t) To amalgamate with, merge with or otherwise become part of or associated with any other company or association in any manner permitted by law.

(u) To procure the Company to be registered or recognized in any foreign country.

(v) To do and carry out all such other things, in any part of the world except the issuing of policies of insurance, as may be deemed by the Company capable of being conveniently carried on in connection with or conducive or incidental to the above objects or any of them or calculated to enhance the value of or render profitable any of the Company's properties or rights.

And its hereby declared that the word "company" in this clause, except where used in reference to this Company, shall be deemed to include any person, partnership or other body of persons whether incorporated or not incorporated and whether domiciled in the state or elsewhere and that the objects of the company as specified in each of the foregoing paragraphs of this clause shall be separate and distinct objects and shall not be in anyway limited or restricted by reference to or inference from the terms of any other paragraph or the name of the company.

3. The liability of the members is limited.

4. The authorized share capital of the Company is €1,000,000 divided into 1,000,000 Ordinary Shares of € 1.00 each. The shares in the original or any increased capital may be divided into several classes, and there may be attached thereto respectively any preferential, deferred and other special rights, privileges, conditions or restrictions as to dividend, capital, voting or otherwise.

5. The issued share capital of the Company is €15,000 divided into 15,000 Ordinary Shares of €1.00 each."

Fifth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to adopt new articles of association as a consequence of the fourth resolution and in order to make them comply in substance with both the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to a Luxembourg private limited company ("société à responsabilité limitée") and the laws of Ireland applicable to a "limited liability company" incorporated in Ireland.

The articles of association of the Company will henceforth be amended and restated (in place of and to the exclusion of the existing articles of association of the Company) as follows:

"1. Susquehanna Europe Holdings Limited (the "Company") is a private company limited by shares ("société à responsabilité limitée") incorporated in Ireland named Susquehanna Europe Holdings Limited, having an indefinite duration and which is governed by these articles (the "Articles") and applicable laws.

2. All aspects which are not specifically regulated in these Articles shall be regulated by applicable laws.

Registered office - principal place of business

3. The Company has its registered office in Ireland at such place as from time to time shall be resolved in accordance with applicable laws.

4. The Company has its effective place of management and centre of its main interest at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The principal establishment may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

5. Branches of the Company or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

Share capital

6. The issued share capital of the Company is €15,000 (fifteen thousand Euros) divided into 15,000 (fifteen thousand) ordinary shares of € 1.00 (one Euro) each.

7. Each share entitles its owner to one vote and to a proportional right in the Company's assets and profits whether in the case of a distribution, winding up or otherwise.

Purchase of own shares

8. Subject to applicable laws, the Company shall have power to redeem its own shares.

9. Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the

Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

10. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of applicable laws or of Articles.

11. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Financial assistance

12. The Company may give any form of financial assistance which is permitted by applicable laws for the purpose of or in connection with a purchase or subscription made or to be made by any person of or for any shares in the Company or in the Company's holding company.

Transfer of shares

13. The right to transfer shares is restricted in the manner hereinafter prescribed:

- (a) The number of members of the Company is limited to forty, so however that where two or more persons hold one or more shares in the Company jointly, they shall, for the purpose of this Article be treated as a single member;
- (b) Any invitation to the public to subscribe for any shares or debentures of the Company is prohibited;
- (c) Shares may not be transferred inter vivos to non shareholders unless shareholders holding at least three quarters of the issued share capital of the Company shall have agreed thereto in a general meeting; and
- (d) Any transfer of shares shall otherwise have to comply with applicable laws.

14. Subject to the restrictions of these Articles, any member may transfer all or any of his/its shares by instrument in writing in any usual or common form including a notarial instrument. The instrument of transfer of any share shall be executed by or on behalf of the transferor and the transferor will be deemed to remain the holder of the share until the name of the transferee is entered in the register of members in respect thereof, which entry shall be made upon presentation of an appropriate instrument of transfer, as the case may be.

Purpose of the company

15. The principal objects for which the Company is established are:

- (a) For its own account or for the account of third parties in Luxembourg or elsewhere:
 - (i) To participate and hold interests and invest, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any shares, stocks, securities of any class or description, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, invest in, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.
 - (ii) To perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.
 - (iii) To carry on any other trade or business which can, in the opinion of the board of directors, be advantageously carried on by the Company in connection with or as ancillary to any of the above businesses or the general business of the Company, or further any of its objects.

The above mentioned enumeration is not limitative, so that the Company may perform all transactions that are of a nature to facilitate the achievement of its corporate object.

(b) To invest any monies of the Company in such investments and in such manner as may from time to time be determined, and to hold, sell or deal with such investments and generally to purchase, take on lease or in exchange or otherwise acquire any real and personal property and rights or privileges.

(c) To acquire and hold shares and stocks of any class or description, debentures, debenture stock, bonds, bills, mortgages, obligations, investments and securities of all descriptions and of any kind issued or guaranteed by any company, corporation or undertaking of whatever nature and wheresoever constituted and investments, securities and property of all descriptions and of any kind.

(d) To acquire by purchase, exchange, lease, or otherwise any lands or buildings, whether subject or not to any charges or encumbrances, and to hold, work and manage and to let, sublet, mortgage or charge land and buildings of any kind, and any other property real or personal, movable or immovable, either absolutely or conditionally.

(e) To sell, exchange, mortgage (with or without power of sale), assign, turn to account or otherwise dispose of and generally deal with the whole or any part of the property, shares, stocks, securities, estates, rights or undertakings of the

Company, real, chattel real or personal, movable or immovable, either in whole or in part, upon whatever terms and whatever consideration the Company shall think fit.

(f) To take part in the management, supervision, or control of the business or operations of any company or undertaking, and for that purpose to appoint and remunerate any directors, accountants, or other experts or agents to act as consultants, supervisors and agents of other companies or undertakings and to provide managerial, advisory, technical, design, purchasing and selling services.

(g) To make, draw, accept, endorse, negotiate, issue, execute, discount and otherwise deal with bills of exchange, promissory notes, letters of credit, circular notes, and other negotiable or transferable instruments.

(h) To redeem, purchase, or otherwise acquire in any manner permitted by law and on such terms and in such manner as the Company may think fit any shares in the Company's capital.

(i) To guarantee, support or secure whether by mortgaging or charging or otherwise all or any part of the undertaking, property and assets (present and future) of the Company or the performance of the obligations of, and the repayment or payment of the principal amounts of and the premiums, interest and dividends on any security of any person, firm or company including (without prejudice to the generality of the foregoing) any company which is for the time being the Company's holding company or subsidiary or another subsidiary of the Company's holding company or otherwise associated with the Company in business providing that the Company receive valuable consideration, advantage or benefit, direct or indirect from entering into such guarantee or other arrangement or transaction contemplated herein.

(j) To raise or borrow money (without limitation of the amount borrowed, by reference to the nominal amount of the Company's issued share capital or otherwise) in such manner and on such terms as the directors may deem expedient, and to mortgage or charge its undertaking, property rights and capital (including goodwill) or any part thereof both present and future and, subject to applicable laws and subject to any shareholder authorisation required by laws as the case may be, to issue bonds, debentures, debenture stock, loan stock and other securities, perpetual or redeemable or convertible, whether outright or as security for any debt, liability or obligation of the Company or of any third party at a discount, premium or otherwise.

(k) To reduce the share capital of the Company in any manner permitted by law.

(l) To establish and maintain or procure the establishment and maintenance of any pension or superannuation fund (whether contributory or otherwise) for the benefit of and to give or procure the giving of donations, pensions, or charitable aid to any persons who are or were at any time in the employment or service of the Company, or of any company which is a subsidiary of the Company or who may be or have been directors or officers of the Company, or of any such other company as aforesaid, and to make payments towards insurance and assurance and to form and contribute to benefit funds for the benefit of such persons and to remunerate any person, firm or company rendering services to the Company, whether by cash payment, pensions, allowances, or by the allotment of shares or securities of the Company credited as paid up in full or in part or otherwise.

(m) To insure the life of any person who may, in the opinion of the Company, be of value to the Company, as having or holding for the Company interests, goodwill, or influence or otherwise and to pay the premiums on such insurance.

(n) To distribute either upon a distribution of assets or division of profits among the Members of the Company in kind any property of the Company, and in particular any shares, debentures or securities of other companies belonging to the Company or of which the Company may have the power of disposing.

(o) To apply for, purchase or otherwise acquire any patents, brevets d'invention, licenses, trade marks, industrial designs, know-how, concessions and other forms of intellectual property rights and the like conferring any exclusive or non-exclusive or limited or contingent rights to use, or any secret or other information as to any invention or process of the Company, or the acquisition of which may seem calculated directly or indirectly to benefit the Company, and to use, exercise, develop, or grant licences in respect of, or otherwise turn to account the property, rights or information so acquired.

(p) To enter into partnership or into any arrangement for sharing profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person or company carrying on or engaged in or about to carry on or engage in any business or transaction which the Company is authorised to carry on or engage in or any business or transaction capable of being conducted so as directly or indirectly to benefit the Company.

(q) To acquire and undertake the whole or any part of the undertaking, business, property and liabilities of any person or company carrying on any business which the Company is authorised to carry on or which is capable of being conducted so as to benefit the Company directly or indirectly or which is possessed of assets suitable for the purposes of the Company.

(r) To acquire and carry on any business carried on by a subsidiary or a holding company of the Company or another subsidiary of a holding company of the Company.

(s) To promote any company or companies for the purpose of acquiring all or any of the property and liabilities of the Company or for any other purpose which may seem directly or indirectly calculated to benefit this Company.

(t) To amalgamate with, merge with or otherwise become part of or associated with any other company or association in any manner permitted by law.

(u) To procure the Company to be registered or recognized in any foreign country.

(v) To do and carry out all such other things, in any part of the world except the issuing of policies of insurance, as may be deemed by the Company capable of being conveniently carried on in connection with or conducive or incidental to the above objects or any of them or calculated to enhance the value of or render profitable any of the Company's properties or rights.

And its hereby declared that the word "company" in this clause, except where used in reference to this Company, shall be deemed to include any person, partnership or other body of persons whether incorporated or not incorporated and whether domiciled in the state or elsewhere and that the objects of the company as specified in each of the foregoing paragraphs of this clause shall be separate and distinct objects and shall not be in anyway limited or restricted by reference to or inference from the terms of any other paragraph or the name of the company.

Borrowing powers

16. The meeting of directors may exercise all the powers of the Company to borrow money (without limitation of the amount borrowed, by reference to the nominal amount of the Company's issued share capital or otherwise), and to mortgage or charge its undertaking, property rights and capital (including goodwill) or any part thereof both present and future and, subject to applicable laws and subject to any shareholder authorisation required by laws as the case may be, to issue debentures, debenture stock, loan stock and other securities perpetual or redeemable or convertible whether outright or as security for any debt, liability or obligation of the Company or of any third party at a discount, premium or otherwise.

Single member company

17 (a) If and so long as the Company is a single-member company, the following provisions will apply

(i) Annual General Meetings

The sole member may decide to dispense with the holding of annual general meetings. Such decision will be effective for the year in which it is made and subsequent years, but nevertheless the sole member or the auditors may require the holding of an annual general meeting in any such year in accordance with the procedure laid down by applicable law. Where a decision to dispense with the holding of an annual general meeting is in force, the accounts and the directors' and auditors' reports that would otherwise be laid before an annual general meeting shall be sent to the sole member in accordance with applicable law.

(ii) Quorum at General Meetings

The sole member, present in person or by proxy or (if the member is a corporation) a duly authorised representative of that member, is a sufficient quorum at a general meeting. A proxy for the sole member may vote on a show of hands. The sole member or a proxy for that member or (if the member is a corporation) a duly authorised representative of that member shall be chairman of any general meeting of the Company. Otherwise, -all other provisions of these Articles shall apply with any necessary modification (unless the provisions expressly provides otherwise).

(iii) Resolutions of Shareholders

All matters requiring a resolution of the Company in general meeting (except the removal of the auditors from office) may be validly dealt with by a decision of the sole member. The sole member must provide the Company with a written record of any such decision or, if it is dealt with by a written resolution under these Articles, with a copy of that resolution, and the decision or resolution shall be recorded and retained by the Company.

(b) If and whenever the Company becomes a single-member company or ceases to be a single-member company, it shall notify the Irish and Luxembourg Registrar of Companies in accordance with applicable laws.

General meetings

18. Each shareholder shall be entitled to receive notice of and attend and vote at general meetings of the Company. Each share shall carry one vote. Each shareholder may validly act at the meeting through a proxy who need not be a shareholder of the Company.

19. Subject to applicable laws, decisions of general meetings are only valid if they are adopted by the votes of the shareholders representing more than half of the voting capital present at the meeting or by the sole shareholder (as the case may be). However, the approval of the shareholders holding more than three quarters of the voting share capital of the Company present at such meeting shall be required for decisions concerning the amendment of the articles of association and for special resolutions and such other decisions as otherwise required by applicable laws.

20. The Company shall in each calendar year hold a general meeting of shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be), as its annual general meeting in addition to any other meeting in that year. Subject as aforesaid, annual general meetings will be held at such times as the meeting of directors appoints.

21. All general meetings of members other than annual general meetings, (if applicable), will be called extraordinary general meetings.

Convening of general meetings

22. The meeting of directors may, whenever they think fit, convene an extraordinary general meeting, and extraordinary general meetings shall also be convened on such requisition by shareholders representing more than half of the capital of the company or upon the requisition of the auditors in accordance with applicable laws.

Place of general meetings

23. All general meetings shall be held in the Grand-Duchy of Luxembourg (and except for general meetings held in front of a notary, general meetings will be held at such locations as the Board appoint) unless, in respect of any particular meeting, either all the members entitled to attend and vote consent in writing to its being held elsewhere or a resolution providing that it be held elsewhere has been passed at the preceding general meeting. Notwithstanding the foregoing provisions of this Article, no general meetings of the Company shall be held in Ireland and any such meeting which the Company may purport so to hold and the proceedings thereat shall be void and of no effect.

Notice of general meetings

24. Subject to applicable laws, an annual general meeting and a meeting called for the passing of a special resolution shall be called by 21 days' notice in writing at the least, and a general meeting (other than an annual general meeting or a meeting for the passing of a special resolution) shall be called by 7 days' notice in writing at the least. The notice will be exclusive of the day on which it is served or deemed to be served and of the day for which it is given, and shall specify the date, the place and the hour of the meeting and shall be given in manner authorised by these Articles to such persons as are under these Articles entitled to receive such notices from the Company.

25. A general meeting, notwithstanding that it has been called by a shorter notice than that specified in the last preceding article, will be deemed to have been duly called if it is so agreed by all the those persons required to consent subject to applicable laws.

Proceeding at general meetings

26. No business shall be transacted at any general meeting unless a quorum of shareholders is present at the time when the meeting proceeds to business; two shareholders present in person or by proxy will be a quorum except where the Company has a single shareholder.

27. If within half an hour from the time appointed for the meeting a quorum is not present, the meeting, if convened upon the requisition of shareholders, will be dissolved; in any other case it will stand adjourned to the same day in the next week, at the same time and place or to such other day and at such other time and place as the meeting of directors may determine and notice of any meeting adjourned in such manner shall be given as in the case of an original meeting, and if at the adjourned meeting a quorum is not present within half an hour from the time appointed for the meeting, the sole shareholder or the shareholders present or duly represented will be a quorum.

28. Subject to applicable laws, a resolution in writing signed by all the shareholders for the time being entitled to attend and vote on such resolution at a general meeting (or being bodies corporate by their duly authorised representatives) shall be as valid and effective for all purposes as if the resolution had been passed at a general meeting of the Company duly convened and held. Any such resolution may consist of several documents in the like form each signed by one or more of such shareholders (or their duly authorised representatives).

Proxies

29. Votes may be given either personally or by proxy. A proxy may attend the general meeting to which the appointment relates and, in the absence of his appointer may speak and vote thereat on such appointer's behalf.

30. The instrument appointing a proxy shall be in any usual or common form and in writing under the hand of the appointer or of his attorney duly authorised in writing, or, if the appointer is a body corporate, either under seal or under the hand of an officer or attorney duly authorised. A proxy need not be a member of the Company. The instrument appointing a proxy will be valid, unless the contrary is stated therein, as well for any adjournment of the meeting as for the meeting to which it relates.

31. Any body corporate which is a member of the Company may, by resolution of its Board or other governing body, authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any meeting of the Company or of any class of members of the Company, and the person so authorised will be entitled to exercise the same powers on behalf of the body corporate which he represents as that body corporate could exercise if it were an individual member of the Company.

Directors

32. The Company is managed by the board comprising at least one Director 'A' being a person resident in Luxembourg and authorized in accordance with Luxembourg laws and at least one Director 'B', who need not be members, until otherwise determined by a general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be). No person who is resident in Ireland may be appointed a Director 'A' or a Director 'B'. A director shall be deemed to have resigned if he becomes resident in Ireland.

33. Subject to applicable laws, the Board shall have power to act on behalf of the Company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the joint signature of one Director 'A' and one Director 'B' or one Director 'A' and the secretary.

34. The board may pay all expenses incurred in promoting and registering the Company and may exercise all such powers of the Company as are not, by applicable laws or by these Articles, required to be exercised by the Company in general meeting, subject, nevertheless, to any of these Articles, to applicable laws and to such directions, not being inconsistent with the aforesaid Articles or provisions, as may be given by the Company in general meeting, but no direction

given by the Company in general meeting shall invalidate any prior act of the Board which would have been valid if that direction had not been given.

35. A director who is in any way, whether directly or indirectly, interested in a contract or proposed contract with the Company shall comply with all applicable laws with regard to the disclosure of such interest by declaration.

36. The directors shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the directors can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

37. The directors will not retire by rotation. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

38. A resolution in writing signed by all the directors for the time being entitled to receive notice of a meeting of the directors shall be as valid and effective for all purposes as a resolution of the directors as if it had been passed at a meeting of the directors duly convened and held and may consist of several documents in the like form each signed by one or more of the directors.

39. Any director may participate in a meeting of the directors of which he is a member by means of a conference telephone or similar communicating equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participation in a meeting in this manner will be deemed to constitute presence in person at such meeting provided however that if a meeting of the directors is held by means of telephone or video conference or other similar communicating equipment, such meeting shall only be valid if initiated by a Director A from Luxembourg and all other participants shall join the meeting by dialing or linking into such meeting so initiated.

40. No meeting of the directors shall be held in and none of the functions of the board of directors pertaining to the management and control of the Company shall be exercised or exercisable in Ireland and any such meeting which the directors may purport to hold in Ireland and the proceedings thereat shall be void and of no effect.

41. The quorum necessary for the transaction of the business of the directors shall be two directors, composing of at least one Director A and one Director B, present in person or duly represented by proxy. Subject to Article 36, a director who joins a meeting of the directors by telephone or videoconferencing shall be counted towards the quorum of directors notwithstanding that the director is not physically present at the meeting.

42. Resolutions of any meeting of the directors are validly taken by the majority of the vote cast provided that at least one Director A and one Director B approved such resolutions.

43. Each director shall have the power to nominate any other director in his place, at any meeting of the directors at which he is unable to be present or during his inability to act as such director. A director present at a meeting of the Board shall in addition to his own vote be entitled to one vote in respect of each other director not present at the meeting who shall have authorised him in respect of such meeting to vote for such other director in his absence. Any such authority must be in writing or by cable or telegram or telex message, which must be presented to the secretary or the chairman of the relevant meeting for filing prior to or be produced at the first meeting at which a vote is to be cast pursuant thereto.

44. The meeting of directors may from time to time and at any time by power of attorney appoint any company, firm or person or body of persons, to be attorney or attorneys of the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the meeting of directors under the Articles) and for such period and subject to such conditions as it may think fit, and any such power of attorney may contain such provisions for the protection of persons dealing with any such attorney as the meeting of directors may think fit, and may also authorise any such attorney to delegate all or any of the powers, authorities and discretions vested in him. The meeting of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its attorney(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

45. Subject to applicable laws, the office of a director shall be vacated ipso facto if the director:

(a) is adjudged bankrupt or any event equivalent or analogous thereto occurs in the State or in any other jurisdiction, or makes any arrangements with his creditors generally; or

(b) becomes restricted or disqualified to act as a director pursuant to the provisions of the applicable laws.

46. The directors' fees shall from time to time be determined by the Company in general meeting. The directors may also be reimbursed for any costs incurred in connection with their mandates and the business of the Company.

47. The Board shall cause minutes to be made in books provided for the purpose:

(a) of all appointments of officers made by the Board;

(b) of the names of the directors present at each meeting of the Board and of any committee; and

(c) of all resolutions and proceedings at all meetings of the Company and of the Board and of committees.

Financial year

48. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of each year.

Annual accounts

49. The annual accounts shall be prepared and drawn up by the directors and in compliance with applicable laws.

54304

Auditors

50. The auditor will be appointed and removed and their rights and duties regulated in accordance with applicable laws.

Dividends and reserves

51. The Company in general meeting may declare dividends, but no dividend may exceed the amount recommended by the Board. No final dividend may be paid otherwise than in accordance with the provisions of applicable laws.

The seal

52. (a) The seal shall be used only by the authority of the directors, and every instrument to which the seal shall be affixed under applicable laws shall be signed by a director and shall be countersigned by the secretary or by a second director or by some other person appointed by the directors for the purpose.

(b) The Company may only exercise the powers conferred by applicable laws with regard to having an official seal for use abroad in Luxembourg, and such powers shall be vested in the directors."

Sixth resolution

The sole shareholder of the Company records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company results from a balance sheet dated 21 November 2007 annexed to a statement of value executed by the directors of the Company dated 21 November 2007, which have been delivered to the notary on the date hereof. A copy of the balance sheet and the statement of value, signed "ne varietur" by the proxy holder of the represented member and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time. The sole shareholder of the Company states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company, which continues to own all its assets, and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The sole shareholder of the Company confirms that the issued and paid up share capital of the Company is set up at EUR 15,000 (fifteen thousand Euros) divided into 15,000 (fifteen thousand) ordinary shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The sole shareholder of the Company, SIG Lux Holdings I S.à r.l. prenamed, declares that it owns all 15,000 (fifteen thousand) issued ordinary shares of the Company.

Seventh resolution

The sole shareholder of the Company acknowledges and approves the resignation of Mr. John Keogh and Ms. Rachel Moxham as directors of the Company with effect from the Effective Date and gives them full discharge for the accomplishment of their mandate as from the holding of the present general meeting.

Eighth resolution

The sole shareholder of the Company resolves on the appointment for an undetermined duration of Mr. Brian McMahon, as new A director of the Company, as well as Mr. Thomas Kennedy and Mr. Keith Fargher as new B directors of the Company, who, having received previous notice of their possible designation, have accepted by written notice in a letter of acceptance, their positions and assume their obligation to faithfully and properly carry out their duties as from the Effective Date.

Consequently to the foregoing statement and the above resolution the board of directors of the Company is composed as follows:

- Mr. Brian McMahon, A director;
- Mr. Thomas Kennedy, B director; and
- Mr. Keith Fargher, B director.

In accordance with article 33 of the articles of association of the Company, the Board shall have the power to act on behalf of the Company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the joint signature of one Director 'A' and one Director 'B' or one Director 'A' and the secretary.

Ninth resolution

The sole shareholder resolves to ratify the appointment of Ernst & Young, having its registered office at Harcourt Street, Dublin 2, Ireland. as independent external auditor of the Company as from the date hereof and for an undetermined duration.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed, or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at five thousand five hundred Euros (5,500.- Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

En l'an deux mille sept, le vingt et un novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Susquehanna European Holdings Limited", une société à responsabilité limitée constituée sous le droit irlandais, ayant son siège social à 4th Floor, Georges Dock House, I.F.S.C., Dublin 1, Ireland, enregistrée au Registre des Sociétés (Companies Registration Office) de Dublin, Irlande, sous le numéro d'enregistrement 447161 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société est SIG Lux Holding I S.à r.l., une société constituée sous le droit du Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dûment représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, et le nombre de parts détenues par lui sont reportés sur la liste de présence. Cette liste et la procuration signée par le comparant et le notaire instrumentant resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 15.000 (quinze mille) parts sociales de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour et l'associé unique de la Société déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé de ces points.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Convocation de l'assemblée;
2. Ratification des décisions du conseil de gérance de la société prises le 20 novembre 2007 décidant de transférer la gestion et le contrôle effectif de la Société au Luxembourg;
3. Confirmation que la personnalité juridique de la Société (i) continue au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et (ii) continue, selon le droit irlandais, à être considérée comme une "private limited company" valablement constituée sous le droit irlandais;
4. Modification de la charte constitutive de la Société;
5. Modification des statuts de la Société dans le but de les rendre conformes à la fois au droit irlandais et au droit luxembourgeois;
6. Confirmation de la description et de la consistance de tous les éléments d'actif et de passif de la Société et du capital social souscrit et libéré de la Société;
7. Prise d'acte de la démission des gérants actuels de la Société;
8. Ratification de la nomination de nouveaux gérants de la Société;
9. Nomination d'un réviseur d'entreprises; et
10. Divers.

IV.- Les documents suivants ont été fournis à l'assemblée:

- une copie des statuts irlandais (les "Statuts") de la Société en vigueur précédemment à cette assemblée;
- une copie du procès-verbal du conseil de gérance de la Société datées du 20 novembre 2007 ayant eu lieu à Dublin, Irlande;
- un certificat de constitution émis par Registre des Sociétés (Companies Registration Office) de Dublin, Irlande daté du 4 octobre 2007 et un certificat de constitution de changement de dénomination émis par Registre des Sociétés (Companies Registration Office) de Dublin, Irlande daté du 1^{er} novembre 2007;
- un bilan intérimaire de la Société signé en date du 21 novembre 2007; et
- une déclaration de valeur de la Société signée par les gérants de la Société en date du 21 novembre 2007.

Toute la documentation susmentionnée est paraphée "ne varietur" par le mandataire de l'associé représenté et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Ces faits exposés ayant été approuvés par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'associé unique de la Société a noté que l'assemblée s'est tenue dans un bref délai et que l'acte de consentement à la convocation à bref délai a été reçu par tous les membres habilité à assister et à voter à l'assemblée.

Seconde résolution

L'associé unique de la Société décide de transférer le siège de direction et de contrôle effectif mais aussi le centre des principaux intérêts et d'affaires et le bureau de la Société d'Irlande au Grand-Duché de Luxembourg, au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et partant de réitérer et de ratifier, pour autant que de besoin, les résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 20 novembre 2007 anticipant et décidant un tel transfert vers le Grand-Duché du Luxembourg avec effet à la date des présentes.

Troisième résolution

L'associé unique de la Société confirme que la personnalité juridique de la Société (i) continue au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et (ii) continue en droit irlandais à être considérée comme une "private limited company" valablement constituée en Irlande.

Quatrième résolution

L'associée unique décide que les modifications suivantes à la charte constitutive de la Société sont approuvées:

"1. Le nom de la Société est Susquehanna Europe Holdings Limited.

2. Les objets pour lesquels la Société est constituée sont:

(a) Pour son propre compte ou pour le compte de tiers au Luxembourg ou ailleurs:

(i) De participer, détenir des intérêts et investir, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir au moyen de participations, contributions, prises fermes, achats ou options, négociation ou de toute autre façon toutes parts, actions, titres de placement quelle qu'en soit la catégorie ou la désignation, droits, brevets et licences et toute autre droit de propriété, droits et intérêts dans la propriété de la manière que la Société jugera appropriée et en général de détenir, gérer, développer, vendre ou aliéner ces derniers ou y investir, en tout ou en partie, en échange de toute contrepartie que la Société jugera appropriée et, en particulier, pour les parts ou les titres de placement de toute société achetant ces derniers; de s'engager, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'accorder à toute société holding, filiale ou toute autre société qui appartient au même groupe de sociétés que la Société toute aide, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de mobiliser des fonds de toute manière et de garantir le remboursement de tout montant emprunté.

(ii) D'exécuter toute opération commerciale, technique et financière, liée directement ou indirectement à tous les domaines d'activité décrits ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de ce but.

(iii) De se livrer à toute transaction ou affaire qui peut être, selon l'avis du conseil d'administration, exercée de façon avantageuse par la Société en rapport avec toutes les affaires ci-dessus, ou accessoire à ces dernières, ou les affaires générales de la Société ou encore qui favorisent un de ses objets sociaux.

L'énumération susmentionnée n'est pas limitative, de manière à ce que la Société puisse effectuer toutes transactions qui soient de nature à faciliter l'accomplissement de son objet social.

(b) D'investir toute somme d'argent de la Société dans lesdits investissements et de telle façon qu'il peut être déterminé périodiquement, et de détenir, vendre ou négocier lesdits investissements et en général d'acheter, louer ou échanger ou autrement acquérir toute propriété mobilière ou immobilière et droits ou privilèges.

(c) D'acquérir et de détenir des parts et des actions quelle qu'en soit la catégorie ou le type, "debentures", actions-obligations, bons, lettres de change, hypothèques, obligations, investissements et titres de placement de toute catégorie et de toute sorte émises ou garanties par toute société, personne morale ou entreprise de toute nature, peu importe où elle est constituée, et des investissements, des titres de placement et propriété de tous types et de toute sorte.

(d) D'acquérir par achat, échange, location ou autrement tous terrains ou constructions, assujettis ou non à toute charge ou tout grèvement et de détenir, exploiter ou gérer et louer, sous-louer, hypothéquer ou grever tous terrains ou constructions de toute nature et toute autre propriété mobilière ou immobilière, avec ou sans condition.

(e) De vendre, échanger, hypothéquer (avec ou sans procuration), céder, mettre à profit ou autrement aliéner ou transiger en général tout ou partie de la propriété, parts, actions, titres de placement, immeubles, droits ou entreprises de la Société, réels, personnels ou meubles par détermination de la loi, meubles ou immeubles en totalité ou en partie, selon les conditions et pour toute considération que la Société jugera convenable.

(f) De prendre part à la gestion, à la supervision ou au contrôle des affaires ou des opérations de toute société ou entreprise et, à ces fins, de nommer et rémunérer tout dirigeant, comptable ou autre expert ou agent à titre de conseiller, superviseur et agents d'autres sociétés ou entreprises et de fournir les services de gestion, de conseil, techniques, de design, de vente ou d'achat.

(g) De faire, de planifier, d'accepter, d'endosser, de négocier, d'émettre, d'exécuter, d'effectuer une décote et autrement transiger des lettres de changes, billets à ordre, lettres de crédit, billets de crédit circulaire et autres instruments négociables ou transférables.

(h) De racheter, d'acheter ou autrement acquérir de toutes les manières permises par la loi et sous les conditions et de la manière que la Société jugera appropriée toute part du capital social de la Société.

(i) De garantir, de supporter ou d'assurer en hypothéquant ou en grevant ou autrement toute ou une partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (actuels et futurs) et le capital non encore appelé de la Société ou l'exécution des ses obligations de, et le remboursement ou le paiement des montants en capital de, et les primes, intérêts et dividendes sur tout titre de placement de toute personne, entreprise ou société, y compris (sans préjudice de la généralité de ce qui précède) toute société qui est présentement la société holding de la Société ou sa filiale ou une autre filiale de la société holding de la Société ou autrement associée en affaires avec la Société, dès lors que la Société reçoit en retour une contrepartie substantielle, un avantage ou un bénéfice, direct ou indirect, pour s'être engagée dans cette garantie ou autre arrangement ou transaction envisagés aux présentes.

(j) De se procurer des fonds ou d'emprunter de l'argent (sans limitation du montant emprunté, en référence au montant nominal du capital-actions émis de la Société ou autrement) de telle manière et assujetti aux termes que les administrateurs jugeront opportuns, et d'hypothéquer ou de grever son entreprise, ses droits de propriété et son capital (y compris le goodwill) ou toute part de ces derniers, aussi bien actuels que futurs, et conformément aux lois applicables et assujetti à toute autorisation des actionnaires requise par la loi le cas échéant, d'émettre des obligations, des débentures, des actions-obligations, des obligations non garanties et autres titres de placement, perpétuels, rachetables ou convertibles, à part entière ou comme garantie pour toute dette, responsabilité ou obligation de la Société ou de toute tierce partie à décote ou à prime ou autrement.

(k) De réduire le capital-actions de la Société de toutes les manières permises par la loi.

(l) D'établir et de maintenir ou de permettre l'établissement et le maintien de toute pension ou de fonds de pension de retraite (contributif ou autrement) pour le bénéfice de, et de donner ou de permettre des donations, pensions, ou une aide charitable, aux personnes qui sont, ou étaient à ce moment, à l'emploi ou au service de la Société, ou de toute autre société qui est une filiale de la Société ou qui ont pu être ou ont été des administrateurs ou des cadres de la Société, ou de toute autre société susmentionnée, et d'effectuer des paiements d'assurance et de former et de contribuer aux fonds d'allocation pour le bénéfice de telles personnes et de rémunérer toute personne, entreprise ou société rendant des services à la Société, soit en numéraire, par pensions, allocations ou par distribution de parts ou de titres de placement de la Société tenus comme payés en entier ou en partie ou autrement.

(m) D'assurer la vie de toute personne qui peut, selon l'avis de la Société, être importante à la Société, comme ayant ou détenant pour la Société des intérêts, du goodwill ou pouvant exercer une influence ou présentant toute autre importance pour la Société et de payer les primes de telle assurance.

(n) De distribuer soit à titre de distribution d'actifs ou division des bénéfices parmi les associés de la Société toute propriété de la Société et, en particulier, toutes parts, débentures ou titres de placement d'autres sociétés appartenant à la Société ou desquels la Société peut avoir le droit de disposer.

(o) De demander, d'acheter ou autrement acquérir tous brevets, brevets d'invention, licences, marques de commerce, dessins industriels, savoir-faire et toute autre forme de droit de propriété intellectuelle et autre similaire, conférant des droits exclusifs ou non-exclusifs ou limités ou éventuels à l'utilisation, ou tout secret ou toute information concernant toute invention ou procédé de la Société, ou l'acquisition desquels peut être jugée bénéficier directement ou indirectement à la Société et d'utiliser, exercer ou développer ou octroyer des licences par rapport à, ou mettre à profit de toute autre manière, la propriété, les droits ou l'information ainsi acquis.

(p) De s'engager dans un partenariat ou dans toute entente de partage des bénéfices, d'union d'intérêts, de coopération, d'entreprise conjointe, de concession réciproque ou autrement avec toute personne ou société poursuivant ou sur le point de poursuivre ou de s'engager dans toute affaire ou transaction que la Société est autorisée à poursuivre ou à s'engager ou toute affaire ou transaction qu'elle est capable de conduire de manière à bénéficier directement ou indirectement à la Société.

(q) D'acquérir et de se charger de toute ou partie de l'entreprise, des affaires, de la propriété et des obligations de toute personne menant toute affaire que la Société est autorisée de poursuivre ou qu'elle est capable de conduire de manière à bénéficier directement ou indirectement à la Société ou qui possède des actifs correspondant aux objectifs de la Société.

(r) D'acquérir et de poursuivre toutes affaires effectuées par toute filiale ou société holding de la Société, ou toute autre filiale d'une société holding de la Société.

(s) De promouvoir toute(s) société(s) dans le but d'acquérir, en tout ou en partie, la propriété et le patrimoine passif de cette Société ou pour toute autre fin qui pourra être jugée comme pouvant directement ou indirectement porter des avantages à cette Société.

(t) De fusionner, s'unifier avec, ou se lier autrement ou s'associer avec toute autre société ou association de quelque manière que ce soit permise par la loi.

(u) De permettre à la Société de se faire enregistrer ou d'être reconnue dans tout pays étranger.

(v) De faire et effectuer toutes autres choses dans toute partie du monde, à l'exception de l'émission de polices d'assurance, suivant ce que la Société jugera être capable d'exercer opportunément en relation avec, ou menant ou accessoires aux objets mentionnés ci-dessus, ou l'un d'eux, ou estimées mettre en valeur ou porter profit à toutes propriétés ou tous droits de la Société.

Et il est par les présentes déclaré que pour les besoins de l'interprétation de la présente clause d'objets, (i) le terme "société" sauf dans les cas où il est employé pour désigner la Société, signifie toute personne, association ou entité qu'elle soit enregistrée ou non, immatriculée ou non, et qu'elle soit domiciliée dans le même état ou ailleurs, (ii) et que les objets de la société, tels que définis dans chacun des paragraphes ci-dessous sont des objets séparés et distincts et ne doivent en aucun cas être interprétés limitativement ou restrictivement sur la base d'une référence ou d'une interférence avec les termes d'un autre de ces paragraphes quel qu'il soit ou le nom de la Société.

3. La responsabilité des associés est limitée.

4. Le capital social autorisé de la Société est de 1.000.000€ divisé en 1.000.000 de parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1€ chacune. Les parts sociales d'origine ou suite à toute augmentation de capital peuvent être divisées en plusieurs classes, et il peut leur être attribué respectivement des droits préférentiels, différés et autres droits spéciaux, privilèges, conditions ou restrictions quant au dividende, capital, vote ou autre.

5. Le capital social souscrit de la Société est de 15.000€ divisé en 15.000 parts sociales ordinaires de 1,00€ chacune."

Cinquième résolution

L'associé unique de la Société décide d'adopter de nouveaux statuts en conséquence de la quatrième résolution et dans le but de les rendre conformes à la fois aux lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables à toute société à responsabilité limitée luxembourgeoise ainsi qu'aux lois irlandaises applicables à une "limited liability company" constituée en Irlande.

Les statuts de la Société seront dorénavant modifiés et redéfinis (à la place et à l'exclusion des statuts existant de la Société) de la manière suivante:

"Preliminaire

1. Susquehanna Europe Holdings Limited (la "Société") est une société à responsabilité limitée constituée en Irlande, dénommée Susquehanna Europe Holdings Limited, ayant une durée indéfinie et qui est régie par les présents statuts (les "Statuts") et les lois applicables.

2. Tous les aspects qui ne sont pas spécifiquement régis par les présents Statuts seront régis par les lois applicables.

Siège social et principal établissement

3. La Société a son siège social en Irlande dans un lieu qui pourra être modifié conformément aux lois applicables.

4. La Société a son principal établissement et son centre des intérêts principaux au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le principal établissement peut être transféré par une décision des associés ou de l'associé unique (le cas échéant).

5. La création de succursales et bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger pourra être décidée par le conseil de gérance.

Capital social

6. Le capital social souscrit de la Société est de 15.000€ divisé en 15.000 parts sociales ordinaires de 1,00€ chacune.

7. Chaque part sociale ouvre droit pour son titulaire à une voix et à un droit proportionnel sur les actifs et les bénéfices de la Société, notamment dans le cas d'une distribution ou de dissolution de la Société.

Rachat de ses propres parts

8. Conformément aux lois applicables, la Société aura le pouvoir de racheter ses propres parts.

9. Le rachat devra être autorisé par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (le cas échéant), adoptée selon les conditions exigées pour la modification des Statuts, pourvu qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe dans la proportion du capital ou de la classe des parts sociales concernées et représentées par leurs parts sociales.

10. Néanmoins, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales objet du rachat, le rachat ne peut être décidé que dans la limite où le prix de rachat supérieur n'excède pas le bénéfice total réalisé depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, en plus de tous les bénéfices reportés et des sommes tirées des réserves disponibles à cette fin, moins les pertes reportées et toutes les sommes à mettre en réserve conformément aux exigences des lois applicables ou des Statuts.

11. Lesdites parts sociales rachetées seront annulées par une réduction du capital social.

Aide financière

12. La Société peut octroyer toute forme d'aide financière permise par les lois applicables dans le but de ou en rapport avec un achat ou une souscription effectuée ou à effectuer par toute personne de toute parts sociales de la Société ou de la société mère de la Société.

Transfert de parts sociales

13. Le droit de transmettre des parts sociales est restreint de la manière ci-après décrite:

- (a) Le nombre de membres de la Société est limité à quarante, toutefois si deux personnes ou plus détiennent conjointement une ou plusieurs parts sociales de la Société, elles seront considérées pour l'application de cet Article comme étant un membre unique;
- (b) Tout appel public à la souscription de parts sociales ou d'obligations de la Société est interdit;
- (c) Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des personnes non-associé à moins que les associés détenant au moins les trois-quarts du capital social souscrit de la Société aient approuvé ladite cession en assemblée générale; et
- (d) Toute cession de parts sociales doit en outre être conforme aux lois applicables.

14. Sous réserve des restrictions des présents Statuts, tout membre peut transmettre tout ou partie de ses parts sociales par un acte écrit en toute forme habituelle ou commune en ce compris un acte notarié. L'acte de transfert de toute part sociale doit être signé par le cédant ou à la place du cédant et le cédant sera réputé demeurer le détenteur de la part sociale jusqu'à ce que le nom du cessionnaire soit reporté sur le registre des membres eu égard à ce transfert, lequel report sera effectué sur présentation d'un acte de transfert approprié, le cas échéant.

Objet de la société

15. Les objets pour lesquels la Société est constituée sont:

- (a) Pour son propre compte ou pour le compte de tiers au Luxembourg ou ailleurs:
 - (i) De participer, détenir des intérêts et investir, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir au moyen de participations, contributions, prises fermes, achats ou options, négociation ou de toute autre façon toutes parts, actions, titres de placement quelle qu'en soit la catégorie ou la désignation, droits, brevets et licences et toute autre droit de propriété, droits et intérêts dans la propriété de la manière que la Société jugera appropriée et en général de détenir, gérer, développer, vendre ou aliéner ces derniers ou y investir, en tout ou en partie, en échange de toute contrepartie que la Société jugera appropriée et, en particulier, pour les parts ou les titres de placement de toute société achetant ces derniers; de s'engager, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'accorder à toute société holding, filiale ou toute autre société qui appartient au même groupe de sociétés que la Société toute aide, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de mobiliser des fonds de toute manière et de garantir le remboursement de tout montant emprunté.
 - (ii) D'exécuter toute opération commerciale, technique et financière, liée directement ou indirectement à tous les domaines d'activité décrits ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de ce but.
 - (iii) De se livrer à toute transaction ou affaire qui peut être, selon l'avis du conseil d'administration, exercée de façon avantageuse par la Société en rapport avec toutes les affaires ci-dessus, ou accessoire à ces dernières, ou les affaires générales de la Société ou encore qui favorisent un de ses objets sociaux.
- L'énumération susmentionnée n'est pas limitative, de manière à ce que la Société puisse effectuer toutes transactions qui soient de nature à faciliter l'accomplissement de son objet social.
- (b) D'investir toute somme d'argent de la Société dans lesdits investissements et de telle façon qu'il peut être déterminé périodiquement, et de détenir, vendre ou négocier lesdits investissements et en général d'acheter, louer ou échanger ou autrement acquérir toute propriété mobilière ou immobilière et droits ou privilèges.
 - (c) D'acquérir et de détenir des parts et des actions quelle qu'en soit la catégorie ou le type, "debentures", actions-obligations, bons, lettres de change, hypothèques, obligations, investissements et titres de placement de toute catégorie et de toute sorte émises ou garanties par toute société, personne morale ou entreprise de toute nature, peu importe où elle est constituée, et des investissements, des titres de placement et propriété de tous types et de toute sorte.
 - (d) D'acquérir par achat, échange, location ou autrement tous terrains ou constructions, assujettis ou non à toute charge ou tout grèvement et de détenir, exploiter ou gérer et louer, sous-louer, hypothéquer ou grever tous terrains ou constructions de toute nature et toute autre propriété mobilière ou immobilière, avec ou sans condition.
 - (e) De vendre, échanger, hypothéquer (avec ou sans procuration), céder, mettre à profit ou autrement aliéner ou transiger en général tout ou partie de la propriété, parts, actions, titres de placement, immeubles, droits ou entreprises de la Société, réels, personnels ou meubles par détermination de la loi, meubles ou immeubles en totalité ou en partie, selon les conditions et pour toute considération que la Société jugera convenable.
 - (f) De prendre part à la gestion, à la supervision ou au contrôle des affaires ou des opérations de toute société ou entreprise et, à ces fins, de nommer et rémunérer tout dirigeant, comptable ou autre expert ou agent à titre de conseiller, superviseur et agents d'autres sociétés ou entreprises et de fournir les services de gestion, de conseil, techniques, de design, de vente ou d'achat.
 - (g) De faire, de planifier, d'accepter, d'endosser, de négocier, d'émettre, d'exécuter, d'effectuer une décote et autrement transiger des lettres de changes, billets à ordre, lettres de crédit, billets de crédit circulaire et autres instruments négociables ou transférables.
 - (h) De racheter, d'acheter ou autrement acquérir de toutes les manières permises par la loi et sous les conditions et de la manière que la Société jugera appropriée toute part du capital social de la Société.

(i) De garantir, de supporter ou d'assurer en hypothéquant ou en grevant ou autrement toute ou une partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (actuels et futurs) et le capital non encore appelé de la Société ou l'exécution des ses obligations de, et le remboursement ou le paiement des montants en capital de, et les primes, intérêts et dividendes sur tout titre de placement de toute personne, entreprise ou société, y compris (sans préjudice de la généralité de ce qui précède) toute société qui est présentement la société holding de la Société ou sa filiale ou une autre filiale de la société holding de la Société ou autrement associée en affaires avec la Société, dès lors que la Société reçoit en retour une contrepartie substantielle, un avantage ou un bénéfice, direct ou indirect, pour s'être engagée dans cette garantie ou autre arrangement ou transaction envisagés aux présentes.

(j) De se procurer des fonds ou d'emprunter de l'argent (sans limitation du montant emprunté, en référence au montant nominal du capital-actions émis de la Société ou autrement) de telle manière et assujetti aux termes que les administrateurs jugeront opportuns, et d'hypothéquer ou de grever son entreprise, ses droits de propriété et son capital (y compris le goodwill) ou toute part de ces derniers, aussi bien actuels que futurs, et conformément aux lois applicables et assujetti à toute autorisation des actionnaires requise par la loi le cas échéant, d'émettre des obligations, des débentures, des actions-obligations, des obligations non garanties et autres titres de placement, perpétuels, rachetables ou convertibles, à part entière ou comme garantie pour toute dette, responsabilité ou obligation de la Société ou de toute tierce partie à décote ou à prime ou autrement.

(k) De réduire le capital-actions de la Société de toutes les manières permises par la loi.

(l) D'établir et de maintenir ou de permettre l'établissement et le maintien de toute pension ou de fonds de pension de retraite (contributif ou autrement) pour le bénéfice de, et de donner ou de permettre des donations, pensions, ou une aide charitable, aux personnes qui sont, ou étaient à ce moment, à l'emploi ou au service de la Société, ou de toute autre société qui est une filiale de la Société ou qui ont pu être ou ont été des administrateurs ou des cadres de la Société, ou de toute autre société susmentionnée, et d'effectuer des paiements d'assurance et de former et de contribuer aux fonds d'allocation pour le bénéfice de telles personnes et de rémunérer toute personne, entreprise ou société rendant des services à la Société, soit en numéraire, par pensions, allocations ou par distribution de parts ou de titres de placement de la Société tenus comme payés en entier ou en partie ou autrement.

(m) D'assurer la vie de toute personne qui peut, selon l'avis de la Société, être importante à la Société, comme ayant ou détenant pour la Société des intérêts, du goodwill ou pouvant exercer une influence ou présentant toute autre importance pour la Société et de payer les primes de telle assurance.

(n) De distribuer soit à titre de distribution d'actifs ou division des bénéfices parmi les associés de la Société toute propriété de la Société et, en particulier, toutes parts, débentures ou titres de placement d'autres sociétés appartenant à la Société ou desquels la Société peut avoir le droit de disposer.

(o) De demander, d'acheter ou autrement acquérir tous brevets, brevets d'invention, licences, marques de commerce, dessins industriels, savoir-faire et toute autre forme de droit de propriété intellectuelle et autre similaire, conférant des droits exclusifs ou non-exclusifs ou limités ou éventuels à l'utilisation, ou tout secret ou toute information concernant toute invention ou procédé de la Société, ou l'acquisition desquels peut être jugée bénéficier directement ou indirectement à la Société et d'utiliser, exercer ou développer ou octroyer des licences par rapport à, ou mettre à profit de toute autre manière, la propriété, les droits ou l'information ainsi acquis.

(p) De s'engager dans un partenariat ou dans toute entente de partage des bénéfices, d'union d'intérêts, de coopération, d'entreprise conjointe, de concession réciproque ou autrement avec toute personne ou société poursuivant ou sur le point de poursuivre ou de s'engager dans toute affaire ou transaction que la Société est autorisée à poursuivre ou à s'engager ou toute affaire ou transaction qu'elle est capable de conduire de manière à bénéficier directement ou indirectement à la Société.

(q) D'acquérir et de se charger de toute ou partie de l'entreprise, des affaires, de la propriété et des obligations de toute personne menant toute affaire que la Société est autorisée de poursuivre ou qu'elle est capable de conduire de manière à bénéficier directement ou indirectement à la Société ou qui possède des actifs correspondant aux objectifs de la Société.

(r) D'acquérir et de poursuivre toutes affaires effectuées par toute filiale ou société holding de la Société, ou toute autre filiale d'une société holding de la Société.

(s) De promouvoir toute(s) société(s) dans le but d'acquérir, en tout ou en partie, la propriété et le patrimoine passif de cette Société ou pour toute autre fin qui pourra être jugée comme pouvant directement ou indirectement porter des avantages à cette Société.

(t) De fusionner, s'unifier avec, ou se lier autrement ou s'associer avec toute autre société ou association de quelque manière que ce soit permise par la loi.

(u) De permettre à la Société de se faire enregistrer ou d'être reconnue dans tout pays étranger.

(v) De faire et effectuer toutes autres choses dans toute partie du monde, à l'exception de l'émission de polices d'assurance, suivant ce que la Société jugera être capable d'exercer opportunément en relation avec, ou menant ou accessoires aux objets mentionnés ci-dessus, ou l'un d'eux, ou estimées mettre en valeur ou porter profit à toutes propriétés ou tous droits de la Société.

Et il est par les présentes déclaré que pour les besoins de l'interprétation de la présente clause d'objets, (i) le terme "société" sauf dans les cas où il est employé pour désigner la Société, signifie toute personne, association ou entité qu'elle soit enregistrée ou non, immatriculée ou non, et qu'elle soit domiciliée dans le même état ou ailleurs, (ii) et que les objets de la société, tels que définis dans chacun des paragraphes ci-dessous sont des objets séparés et distincts et ne doivent en aucun cas être interprétés limitativement ou restrictivement sur la base d'une référence ou d'une interférence avec les termes d'un autre de ces paragraphes quel qu'il soit ou le nom de la Société.

Pouvoirs d'emprunt

16. Le Conseil de Gérance peut exercer tous pouvoirs de la Société pour emprunter des fonds (sans limitation du montant emprunté, notamment par rapport au montant nominal du capital social souscrit de la Société), et pour hypothéquer ou donner en gage les avoirs, droits de propriété ou capital (en ce compris le goodwill) ou partie de celui-ci à la fois présent et futur et, sous réserve des lois applicables et sous réserve de toute autorisation d'associé requise par la loi le cas échéant, pour émettre des obligations ou autres valeurs mobilières perpétuelles ou rachetables ou convertibles, soit directement soit afin de garantir une dette, un passif ou une obligation de la Société ou d'une personne tierce en escompte, prime ou autrement.

Associé unique

17. (a) Si et tant que la Société sera une société unipersonnelle, les dispositions suivantes s'appliqueront.

(i) Assemblées générales annuelles

Le membre unique peut décider de se passer d'assemblée générale annuelle. Une telle décision sera effective pour l'année au cours de laquelle elle a été prise et pour les années suivantes, mais cependant le membre unique ou les auditeurs peuvent requérir la tenue d'une assemblée générale annuelle au cours de toute année conformément à la procédure prescrite par la loi applicable. Lorsqu'une décision de dispense de la tenue d'une assemblée générale est en vigueur, les comptes et les rapports des gérants et auditeurs qui seraient en d'autres circonstances présentés à l'assemblée générale annuelle devront être envoyés au membre unique conformément à la loi applicable.

(ii) Quorum aux assemblées générales

Le membre unique, présent en personne ou représenté ou (si le membre est une personne morale) un représentant dûment autorisé de ce membre, est un quorum suffisant à une assemblée générale. Un mandataire du membre unique peut voter à main levée. Le membre unique ou le mandataire de ce membre ou (si le membre est une personne morale) un représentant dûment autorisé de ce membre sera le président de toute assemblée générale de la Société. Autrement, toutes les autres dispositions des présents Statuts s'appliqueront avec toute modification nécessaire (sauf disposition expresse contraire).

(iii) Résolutions des associés

Toutes affaires requérant une résolution de la Société prise en assemblée générale (à l'exception de la révocation d'un auditeur de ses fonctions) peut être valablement prise par une décision du membre unique. Le membre unique doit fournir à la Société un registre écrit d'une telle décision ou, s'il s'agit d'une résolution écrite prise conformément aux présents Statuts, une copie de cette résolution, et la décision ou résolution sera consignée par écrit et conservée par la Société.

(b) Si et à chaque fois que la Société devient unipersonnelle ou cesse d'être unipersonnelle, tel doit être notifié au Registre du Commerce et des Sociétés irlandais et luxembourgeois conformément aux lois applicables.

Assemblée générale

18. Chaque associé a le droit d'être convoqué, d'assister et de voter aux assemblées générales de la Société. Chaque part sociale donne droit à une voix. Chaque associé peut valablement agir lors d'une assemblée par l'intermédiaire d'un mandataire qui n'est pas nécessairement associé de la Société.

19. Sous réserve des lois applicables, les décisions des assemblées générales ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par les votes des associés représentant plus de la moitié du capital social présent à cette assemblée ou par l'associé unique (le cas échéant). Toutefois, l'approbation des associés détenant plus des trois-quarts du capital social de la Société présent à une telle assemblée est requise pour les décisions ayant pour objet une modification des statuts et pour les résolutions spéciales et pour toutes autres décisions tel que requis par les lois applicables.

20. La Société doit chaque année calendaire tenir une assemblée générale annuelle des associés ou de l'associé unique (le cas échéant), en plus des autres assemblées générales de l'année. Sous réserve de ce que précité, l'assemblée générale annuelle devra être tenue à la date telle que déterminée par le Conseil.

21. Toutes assemblées générales des associés autres que les assemblées générales annuelles s'appelleront assemblées générales extraordinaires.

Convocation des assemblées générales

22. Le conseil de gérance peut, quand il l'estime approprié, convoquer une assemblée générale extraordinaire, et une assemblée générale extraordinaire pourra aussi être convoquée à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital de la Société ou sur réquisition des auditeurs conformément aux lois applicables.

Lieu des assemblées générales

23. Toutes les assemblées générales doivent être tenues au Grand-Duché de Luxembourg (et à l'exception des assemblées générales se tenant devant notaire, les assemblées générales seront tenues au lieu indiqué par le Conseil de Gérance) à moins que, eu égard à toute assemblée particulière, soit tous les membres autorisés à assister et à voter consentent par écrit qu'elle soit tenue ailleurs, soit qu'une résolution prévoit qu'elle soit tenue ailleurs, ait été adoptée à une précédente assemblée. Nonobstant les dispositions précédentes des présents Statuts, aucune assemblée générale de la Société devra être tenue en Irlande et une telle assemblée que la Société pourrait prétendre tenir ainsi que les procédures y afférentes seront nulles et sans effet.

Notification des assemblées générales

24. Sous réserve des lois applicables, une assemblée générale annuelle et une assemblée convoquée pour l'adoption d'une résolution spéciale devra être convoquée suivant notification écrite 21 jours avant, et une assemblée générale (autre qu'une assemblée générale annuelle ou une assemblée convoquée pour l'adoption d'une résolution spéciale) devra être convoquée suivant notification écrite 7 jours avant. La convocation sera exclusive au jour pour lequel elle est signifiée ou réputée être signifiée et devra préciser la date, le lieu et l'heure de l'assemblée et devra être remise de la façon autorisée par les présents Statuts aux personnes qui, selon les Statuts, sont autorisées à recevoir de telles convocations de la Société.

25. Une assemblée générale, nonobstant le fait qu'elle ait été convoquée dans un délai plus bref que celui spécifié dans l'article précédent, sera considérée comme ayant été dûment convoquée si toutes personnes devant donner leur accord ont donné leur consentement conformément aux lois applicables.

Délibérations des assemblées générales

26. Aucune affaire ne devra être conclue pendant une assemblée générale sauf si un quorum d'associés est présent au moment où l'assemblée délibère sur ces affaires; deux associés présents en personne ou par mandataire formeront le quorum, à moins que la Société n'est qu'un associé unique.

27. Si dans la demi-heure suivant l'heure annoncée pour l'assemblée, un quorum n'est pas présent, l'assemblée, si elle a été convoquée sur demande des associés, sera annulée; dans les autres cas, elle sera ajournée au même jour de la semaine suivante, à la même heure et au même lieu ou à un autre jour et à une heure et lieu différents tel que le conseil de gérance peut le décider et la convocation à toute assemblée ajournée de cette manière sera transmise de la même manière que celle d'une assemblée originale, et si à l'assemblée ajournée un quorum n'est pas présent dans la demi-heure suivant l'heure annoncée pour l'assemblée, l'associé unique ou les associés présents ou dûment représentés formeront le quorum.

28. Conformément aux lois applicables, une résolution écrite et signée par tous les associés dans le temps imparti pour participer et voter sur ladite résolution à l'assemblée générale (ou s'agissant de personnes morales, par leurs représentants dûment autorisés) sera considérée comme valable et effective pour tous objets, comme si les résolutions avaient été prises en assemblée générale de la Société dûment convoquée et tenue. Toute résolution peut consister en plusieurs documents dans la forme de ceux signés par un ou plusieurs associés (ou leurs représentants dûment autorisés).

Procuration

29. Les votes peuvent être exprimés soit personnellement soit par procuration. Un mandataire peut assister à l'assemblée générale à laquelle son mandat est afférent et, en l'absence de son mandat, peut s'exprimer et voter à une telle assemblée à la place d'un tel mandant.

30. L'acte nommant le mandataire doit être en toute forme habituelle ou commune et par écrit entre les mains du mandant ou de son représentant dûment autorisé par écrit, ou, si le mandant est une personne morale, soit sous la signature ou entre les mains d'un responsable ou d'un mandataire dûment autorisé. Le mandataire ne sera pas nécessairement membre de la Société. L'acte nommant un mandataire sera valable, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présentes, pour tout ajournement d'une réunion comme pour la réunion à laquelle il se rapporte.

31. Toute personne morale membre de la Société peut, par résolution de son conseil ou de tout autre organe de gestion, autoriser toute personne telle qu'il l'estime digne à être son représentant à toute assemblée de la Société ou celui de toute classe de membres de la Société, et la personne ainsi autorisée sera autorisée à exercer les mêmes pouvoirs à la place de la personne morale qu'elle représente de telle sorte que cette personne morale puisse les exercer comme si elle était membre personne physique de la Société.

Gérants

32. La Société est dirigée par un conseil composé d'au moins un Gérant "A" étant une personne résidant au Luxembourg et autorisée conformément aux lois luxembourgeoises et d'un Gérant "B", qui ne sont pas nécessairement membres, sauf s'il en est décidé autrement par une assemblée générale des associés ou de l'associé unique (le cas échéant). Aucune personne qui est résidente en Irlande ne peut être nommée Gérant "A" ou Gérant "B". Un directeur sera considéré avoir démissionné s'il devient résident en Irlande.

33. Sous réserve des lois applicables, le Conseil de Gérance aura tout pouvoir pour agir au nom de la Société en toute circonstance and pour autoriser tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou d'un gérant A et le secrétaire.

34. Le conseil de gérance peut payer toutes dépenses engagées pour la promotion et l'enregistrement de la Société et peut exercer tous pouvoirs de la Société qui ne sont pas, selon les lois applicables ou les présents Statuts, dévolus à la Société en assemblée générale sous réserve, toutefois, de l'un des présents articles, de la loi applicable et de toutes instructions, qui ne serait pas en contradiction avec lesdits Statuts ou dispositions, tels que prévus par la Société en assemblée générale, mais aucune instruction donnée par la Société en assemblée générale ne doit invalider tout acte précédent du Conseil de Gérance qui aurait été valable si cette instruction n'avait pas été donnée.

35. Un gérant qui est en tout état de cause, directement ou indirectement, intéressé dans un contrat ou un contrat proposé avec la Société, devra se conformer à toutes lois applicables concernant la divulgation d'un tel intérêt par déclaration.

36. Les gérants seront nommés, et leur rémunération sera déterminée, par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou de l'associé unique (le cas échéant). La rémunération des gérants peut être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité.

37. Les gérants ne démissionneront pas par rotation. L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) peut, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

38. Une résolution par voie circulaire signée par tous les gérants ayant le droit d'être convoqués à une réunion des gérants sera valable et effective en tous points comme une résolution des gérants comme si elle avait été passée lors d'une réunion des gérants dûment convoquée et tenue et peut consister en plusieurs documents identiques signés chacun par un ou plusieurs gérants.

39. Tout gérant peut participer à une réunion des gérants dont il est membre par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres, et la participation à une réunion par les moyens précités équivaut à une présence en personne à une telle réunion pourvu toutefois que, si une réunion des gérants est tenue par téléphone ou vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire, une telle réunion soit initiée par un Gérant A depuis Luxembourg et que tous les autres participants se joignent à la réunion en composant un numéro ou en reliant une telle réunion ainsi initiée.

40. Aucun Conseil ne sera tenue et aucune fonction du conseil de gérance se rattachant à la gestion et au contrôle de la Société ne sera exercée ou ne pourra être exercée en Irlande et toute réunion que les gérants pourraient prétendre tenir ainsi que les délibérations y afférentes seront nulles et sans effet.

41. Le quorum nécessaire pour la conclusion des affaires devra être de deux gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B, présent en personne ou dûment représentés par procuration. Sous réserve de l'article 36, un gérant qui joint une réunion du conseil par téléphone ou vidéoconférence sera pris en compte dans le quorum des gérants nonobstant le fait que le gérant n'est pas physiquement présent lors de la réunion.

42. Les résolutions du Conseil seront considérées comme valablement prises à la majorité des voix, pourvu qu'au moins un Gérant A et un Gérant B approuvent de telles résolutions.

43. Chaque gérant aura la pouvoir de nommer n'importe quel autre gérant à sa place, lors de n'importe quelle réunion des gérants auxquels il ne peut pas être présent ou pendant son incapacité d'agir en tant que gérant. Tout gérant présent à une réunion du Conseil de Gérance est autorisé, en plus de son propre vote, à émettre un vote eu égard à tout autre gérant absent à la réunion qui l'aura autorisé à voter à sa place en son absence à une telle réunion. Une telle autorisation doit être prise par écrit ou par télégraphe ou télégramme ou télécopie, qui doit être présentée au secrétaire ou au président de la réunion en question pour enregistrement avant ou être produite à la première réunion à laquelle un vote doit être émis à cet égard.

44. Les gérants peuvent périodiquement et à tout moment par procuration nommer toute société, entreprise, personne physique ou groupement de personnes, d'être mandataire (ou mandataires) de la Société pour les objectifs, et avec les pouvoirs, autorités et libertés (ne pouvant pas excéder ceux investis ou exercés par les gérants en vertu des présents Statuts) et pour une telle période et soumis aux conditions qui leur semblent appropriés, et une telle procuration peut contenir de telles dispositions pour la protection de personnes traitant avec un tel mandataire considérées comme appropriées par les gérants, et peut aussi autoriser un tel mandataire à déléguer tout ou partie de ces pouvoirs, autorités et libertés à lui octroyés. Les gérants déterminent les pouvoirs, devoirs et rémunération (au besoin) de son (ses) mandataire(s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes à leur action.

45. Sous réserve des lois applicables, le gérant sera ipso facto déchu de ses fonctions si le gérant:

a) est jugé en faillite ou si tout autre événement similaire ou analogue survenait dans l'Etat ou dans une autre juridiction, ou généralement, s'il procédait à tous accords avec ses créanciers; ou

b) est restreint ou n'est plus autorisé à agir comme gérant conformément aux dispositions des lois applicables.

46. Les rétributions des gérants seront périodiquement déterminées par la Société en assemblée générale. Les gérants peuvent aussi être remboursés de toutes dépenses engagées en rapport avec leur mandat et les activités de la Société.

47. Le Conseil de Gérance devra reporter les procès-verbaux à rédiger dans des livres tenus aux fins:

a) de toutes nominations de responsables faites par le Conseil de Gérance;

(b) de nommer les gérants présents à chaque réunion du Conseil de Gérance et de tout comité; et

b) de toutes les résolutions et délibérations de toutes les réunions de la Société et du Conseil de Gérance et de des comités.

54314

Exercice social

48. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Comptes annuels

49. Les comptes annuels seront préparés et rédigés par les gérants et conformément aux lois applicables.

Auditeurs

50. L'auditeur sera nommé et révoqué conformément aux lois applicables tout comme ses droits et devoirs.

Dividendes et réserves

51. La Société peut déclarer en assemblée générale des dividendes, mais aucun dividende ne peut excéder le montant recommandé par le Conseil de Gérance. Aucun dividende final ne peut être versé autrement que selon les dispositions des lois applicables.

Le sceau

52. (a) Le sceau devra être utilisé uniquement sous l'autorité des gérants, et tout instrument sur lequel le sceau doit être apposé conformément aux lois applicables devra être signé par un gérant et contresigné par le secrétaire ou par un deuxième gérant ou par toute autre personne nommée par les gérants à cet effet.

(b) La Société peut seulement exercer les pouvoirs conférés par les lois applicables en rapport à l'utilisation du sceau officiel à l'étranger au Luxembourg, et ces pouvoirs doivent être confiés aux gérants. "

Sixième résolution

L'associé unique de la Société reconnaît que la description et la consistance de l'actif et du passif de la Société résultent du bilan intérimaire daté du 21 novembre 2007 annexé à une déclaration de valeur signée par les gérants de la Société datée du 21 novembre 2007, qui ont été communiqués au notaire en date des présentes. Une copie du bilan intérimaire et de la déclaration de valeur signée "ne varietur" par le mandataire de l'associé représenté et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps. L'associé unique de la Société déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, resteront la propriété intégrale de la Société, qui continue à détenir tout son actif, et continue à être liée par son passif et ses engagements.

L'associé unique de la Société confirme que le capital social souscrit et libéré de la Société est établi à 15.000 EUR (quinze mille Euros), divisé en 15.000 (quinze mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (1 Euro) chacune.

L'associé unique de la Société, SIG Lux Holding I S.à r.l., prénommée, déclare qu'il détient l'intégralité des 15.000 (quinze mille) parts sociales de la Société.

Septième résolution

L'associé unique de la Société prend acte et approuve la démission de M. John Keogh et Mme. Rachel Moxham de leurs fonctions de gérant de la Société à compter de la présente assemblée et les décharge de l'accomplissement de leur mandat avec effet à compter de la tenue de cette assemblée.

Huitième résolution

L'associé unique de la Société décide la nomination pour une durée indéterminée de M. Brian Mc Mahon, en qualité de nouveau Gérant A de la Société, ainsi que M. Thomas Kennedy et M. Keith Fargher en qualité de nouveaux Gérants B de la Société, qui, ayant été informés préalablement de leur possible nomination, ont accepté aux termes d'une lettre d'acceptation, leur mandat et ont déclaré mener à bien, en toute bonne foi, leur fonction de gérant à compter de la date des présentes.

Ainsi, le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

- M. Brian Mc Mahon, Gérant A;
- M. Thomas Kennedy, Gérant B; et
- M. Keith Fargher, Gérant B.

Conformément à l'article 33 des statuts de la Société, le Conseil de Gérance aura tout pouvoir pour agir au nom de la Société en toute circonstance and pour autoriser tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou d'un Gérant A et le secrétaire.

Neuvième résolution

L'associé unique décide de ratifier la nomination de Ernst & Young, ayant son siège social au Harcourt Street, Dublin 2, Irlande, en qualité de réviseur d'entreprises de la Société à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée.

Coûts

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ cinq mille cinq cents Euros (5.500.-Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, il a signé avec Nous notaire, les présentes minutes.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2007, Relation LAC/2007/37204. — Reçu cent cinquante euros (150,- €).

Pr Le Receveur (signé): Raoul JUNGERS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008052163/211/1122.

(080057474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Equity Trust Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.519.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Deirdre McCabe

Risk Manager & Compliance Officer

Référence de publication: 2008051392/6837/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05631. - Reçu 102,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Ancolie Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 41.913.

Extrait des décisions par le conseil d'administration en date du 22 février 2008

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 01/04/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ANCOLIE HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008051606/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01855. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Air Lease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.210.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 mars 2008

1. Monsieur Jean FELL a été reconduit dans ses mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

2. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. Madame Virginie DOHOGNE a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour AIR LEASE S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008051583/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02872. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Newell Corp S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 134.570.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 avril 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître Jean SECKLER
B.p. 30, L-6101 Junglinster
Le notaire
Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008051590/231/16.

(080056476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

V Concept Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.351.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 avril 2008.

Pour la société
Anja HOLTZ
Le notaire

Référence de publication: 2008051593/2724/13.

(080056664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Collife S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 106.957.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50521 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008051595/211/11.

(080056510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Incafi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8476 Eischen, 2A, rue de Steinfort.
R.C.S. Luxembourg B 118.377.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2008051607/231/14.

(080056518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Bernardo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 137.023.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008051611/211/11.

(080056578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Sigmafin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 93.864.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2007

Démission des administrateurs suivants:

- Monsieur Georges DIEDERICH
- Monsieur Alexis DE BERNARDI
- Monsieur Vincenzo ARNO

Démission du commissaire:

- Monsieur Jean-Marc HEITZ

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2008051612/1185/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05054. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

S.Q. Beteiligungs A.G.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 40.850.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 04 avril 2008

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de la société Themis Audit Limited, avec siège social au P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques de sa fonction de commissaire aux comptes.
- L'assemblée décide de pourvoir au poste de commissaire aux comptes la personne suivante:
* La société Lux-Fiduciaire avec siège social au 12, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Pour S.Q. BETEILIGUNGS A.G.H.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030, Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008051617/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04435. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Tilou Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 102.993.

Chers actionnaires,

Nous vous informons par la présente de notre démission, avec effet immédiat, du poste de commissaire aux comptes de la société TILOU PARTICIPATION S.A. que vous avez bien voulu nous confier en date du 22 décembre 2006.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Themis Audit Limited

Signature

Référence de publication: 2008051618/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04437. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Adapttec Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.683.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 avril 2008

Il résulte de la décision de l'associé unique que:

la démission de Monsieur Christopher Gerard O'Meara, employé privé, né le 3 novembre 1957 au Massachusetts, Etats-Unis, avec adresse professionnelle au 13730, Wild Flower Lane, USA - CA 94022 Los Atlos, Etats-Unis, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 4 Avril 2008 est acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Pour Adapttec Luxembourg S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030, Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008051619/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04441. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

VGC (Lux) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 102.766.

In the year two thousand and eight, on the third day of March.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of VGC (LUX) HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102766, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 27 July 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1174 dated 18 November 2004 (the Company). The articles of association of Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary prenamed, on 15 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2812 dated 5 December 2007.

There appeared:

VGC (Cayman) Holding Company Limited, with registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, (the Sole Shareholder)

hereby represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to create two categories of managers; A Managers and B Managers.

As a consequence, Article 10 of the Company's Articles of Incorporation, has been modified as follows:

" **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager and one B Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles."

Second resolution

The sole shareholder decides that the existing Managers of the Company will be qualified as follows:

A Manager:

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

B Managers:

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1961, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing at Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mr Manuel Barbieux, Company Director, born in Seoul (South Korea) on March 9 1970, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom.

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint Mr David Innes, Banker, born in Johannesburg (South Africa) on January 5 1965, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom as B Manager in replacement of Mr. Manuel Barbieux.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de VGC (LUX) HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102766, constituée le 27 juillet 2004 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1174 en date du 18 novembre 2004 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 15 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2812 du 5 décembre 2007.

A comparu:

VGC (Cayman) Holding Company Limited, ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, de résidence professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer deux (2) catégories de gérants: à savoir Gérants A et Gérants B.

En conséquence, l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts."

Deuxième résolution

L'associé unique décide que les gérants déjà en fonction constituent le conseil comme suit:

Gérant A:

- M. Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Gérants B:

- M. Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Angleterre;

- M. Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahraïn;

- M. Manuel Barbieux, directeur de société, né à Seoul (Corée du Sud) le 9 mars 1970, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Angleterre.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur David Innes, banquier, né à Johannesburg (Afrique du Sud) le 5 janvier 1965 demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Angleterre, comme gérant B, en remplacement de Monsieur Manuel Barbieux.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Junglinster.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 mars 2008. Relation GRE/2008/1130. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008051561/231/107.

(080056357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

UT Luxembourg Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 119.325,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.594.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes en date du 24 octobre 2005:

- La démission de Monsieur Richard J. Pierpont de sa fonction d'administrateur a été acceptée avec effet au 21 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008051627/799/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04152. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Rock Ridge RE 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.548.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 5 mars 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Lewis Schwartz, né le 12 janvier 1966 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 80 Field Point Road, Greenwich, Connecticut 06830, Etats-Unis d'Amérique, aux fonctions de gérant A de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée;

- de nommer Sandra Ehlers, née le 5 avril 1975 à Wolfsburg, Allemagne, demeurant professionnellement au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, aux fonctions de gérant B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2008051633/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04049. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Field Point PE I (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.597.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 5 mars 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Lewis Schwartz, né le 12 janvier 1966 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 80 Field Point Road, Greenwich, Connecticut 06830, Etats-Unis d'Amérique, aux fonctions de gérant A de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée;

- de nommer Sandra Ehlers, née le 5 avril 1975 à Wolfsburg, Allemagne, demeurant professionnellement au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, aux fonctions de gérant B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2008051634/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Field Point PE IV (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.686.

Extrait des Résolutions de l'Associé 5 mars 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Lewis Schwartz, né le 12 janvier 1966 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 80 Field Point Road, Greenwich, Connecticut 06830, Etats-Unis d'Amérique, aux fonctions de gérant A de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée;

- de nommer Sandra Ehlers, née le 5 avril 1975 à Wolfsburg, Allemagne, demeurant professionnellement au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, aux fonctions de gérant B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2008051635/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04080. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

LBREP II MC&S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.658.

EXTRAIT

En date du 18 décembre 2007, l'associé de la Société, LBREP II Europe Holdings S.à r.l., a transféré son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En date du 25 janvier 2008, l'associé de la Société, LBREP II Europe Holdings S.à r.l., a changé sa dénomination en LBREP II Europe S.à r.l., SICAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour extrait conforme

LBREP II MC&S S.à r.l

Michael Denny / Laurent Forget

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2008051579/8223/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Enertrag Invenergy Wind Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.124.

—
Veuillez noter que l'associée unique, la société à responsabilité limitée Invenergy Wind Europe S.à r.l., a changé de siège social:

Nouveau siège social:

L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour Enertrag Invenergy Wind Europe S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008051601/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01851. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

**P6 BCE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. P6 Normandy Lux I S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 131.302.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of the month of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared Providence Equity Partners VI International L.P., with registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 3 09GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, acting through its general partner Providence Equity GP VI International L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, acting in turn through its general partner Providence Equity Partners VI International LTD, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, represented by Mr. Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 17th March 2008, being the sole shareholder and holding all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in "P6 Normandy Lux I S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, incorporated on 5 February 2007 by deed of undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 2264 of 10 October 2007.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which a resolution is to be passed are as follows:

(i) Change of name of the Company into "P6 BCE S.à.r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company as set forth below:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "P6 BCE S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

(ii) Change of the denomination of the issued share capital of the Company from Euro to Canadian Dollars (CAD); amendment of the nominal value from one Euro (€1) to one CAD (C\$1), conversion of the current issued share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) into eighteen thousand eight hundred thirty five CAD (C\$ 18,835) at the exchange rate of C\$/€ of one point five zero six eight zero (1.50680) published on www.oanda.com on 5th March 2008, to set the issued share capital at eighteen thousand eight hundred thirty five CAD (C\$ 18,835) represented by eighteen thousand eight hundred thirty five (18,835) shares of a nominal value of one CAD (C\$1); consequential amendment of article 5 of the articles as set forth below:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at eighteen thousand eight hundred thirty five Canadian Dollars ("CAD") (C\$ 18,835) divided into eighteen thousand eight hundred thirty five (18,835) shares with a par value of one CAD (C\$1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

(iii) Re-composition of the board of managers of the Company by termination of the mandate of Frank Walenta and Bart Zech and by classification of the current Class A managers, being Raymond Mathieu and John D. Woodworth, as managers (gérants) and appointing the following persons as managers (gérants) of the Company for an undetermined period:

1. Sinisa Krnic, Manager, with professional address at 28 St George Street, London, W1S 2FA, born on 10 January 1973 in Gijon (Spain);

2. Claude Larbiere, Finance Director, with professional address at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, born on 24 October 1963 in Luxembourg (Luxembourg).

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolved to change the name of the Company into "P6 BCE S.à r.l." and to amend article 1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolved to change the denomination of the issued share capital of the Company from Euro to CAD and to amend the nominal value from one Euro (€1) to one CAD (C\$1), to convert the current issued share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) into eighteen thousand eight hundred thirty five CAD (C\$ 18,835) at the exchange rate of C\$/€ of one point five zero six eight zero (1.50680) published on www.oanda.com on 5th March 2008, to set the issued share capital at eighteen thousand eight hundred thirty five CAD (C\$ 18,835) represented by eighteen thousand eight hundred thirty five (18,835) shares of a nominal value of one CAD (C\$1). It is consequentially resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to be read as set forth in the agenda.

Third resolution

It is resolved to re-compose the board of managers of the Company by termination of the mandate of Frank Walenta and Bart Zech and by classification of the current Class A managers, being Raymond Mathieu and John D. Woodworth, as managers (gérants) and to appoint the following persons as managers (gérants) of the Company for an undetermined period:

1. Sinisa Krnic, Manager, with professional address at 28 St George Street, London, W1S 2FA, born on 10 January 1973 in Gijon (Spain);

2. Claude Larbiere, Finance Director, with professional address at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, born on 24 October 1963 in Luxembourg (Luxembourg).

As result of the above, the board of managers of the Company is composed as follows:

- Raymond Mathieu, manager
- John D. Woodworth, manager
- Sinisa Krnic, manager
- Claude Larbiere, manager

There being no further item on the agenda the meeting was closed. The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suite la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huitième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu Providence Equity Partners VI International L.P., avec siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, lies Caïman, Indes Britanniques Occidentales, agissant par l'intermédiaire de son general partner Providence Equity GP VI International L.P., une limited partnership constituée selon les lois des Iles Caïman, agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner Providence Equity Partners VI International LTD, une société constituée selon les lois des Iles Caïman, représentée par M. Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 17 mars 2008, étant l'associé unique et détenant toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales en émission dans «P6 Normandy Lux 1 S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, constituée le 5 février 2007 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 2264 du 10 octobre 2007.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'associé unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels une résolution doit être passée étaient les suivants:

(i) Changement de dénomination de la Société en "P6 BCE S.à r.l." et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société de la manière suivante:

" **Art. 1^{er} . Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «P6 BCE S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

(ii) Changement de la dénomination du capital social émis de la Société de l'Euro au Dollar Canadien (CAD); modification de la valeur nominale de un Euro (€ 1) à un CAD (C\$ 1), conversion du capital social émis actuel de douze mille

cinq cents Euros (€ 12.500) à dix-huit mille huit cent trente-cinq Dollars Canadiens (C\$ 18.835) au taux de change de C\$/€ de un virgule cinq zéro six huit zéro (1,50680) publié sur www.oanda.com le 5 mars 2008, fixer le capital social émis à dix-huit mille huit cent trente-cinq CAD (C\$ 18.835) représenté par dix-huit mille huit cent trente-cinq (18.835) parts sociales d'une valeur nominale de un CAD (C\$ 1); modification subséquente de l'article 5 des statuts de la manière suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix-huit mille huit cent trente-cinq Dollars Canadiens ("CAD") (C\$ 18.835) divisé en dix-huit mille huit cent trente-cinq (18.835) parts sociales d'une valeur nominale de un CAD (C\$ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable."

(iii) Recomposition du conseil de gérance de la Société par l'expiration des mandats de Frank Walenta et Bart Zech et par la classification des gérants de classe A, étant Raymond Mathieu et John D. Woodworth, en tant que gérants et nomination des personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

1. Sinisa Krnic, gérant, avec adresse professionnelle au 28 St George Street, Londres, W1S2FA, né le 10 janvier 1973 à Gijon (Espagne);

2. Claude Larbiere, Directeur Financier, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, né le 24 octobre 1963 à Luxembourg (Luxembourg).

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier la dénomination de la Société en "P6 BCE S.à r.l." et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société tel que repris dans l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de changer la dénomination du capital social émis de la Société de l'Euro au Dollar Canadien (CAD) et de modifier la valeur nominale de un Euro (€ 1) à un CAD (C\$ 1), de convertir le capital social émis actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) à dix-huit mille huit cent trente-cinq Dollars Canadiens (C\$ 18.835) au taux de change de C\$/€ de un virgule cinq zéro six huit zéro (1,50680) publié sur www.oanda.com le 5 mars 2008, de fixer le capital social émis à dix-huit mille huit cent trente-cinq CAD (C\$ 18.835) représenté par dix-huit mille huit cent trente-cinq (18.835) parts sociales d'une valeur nominale de un CAD (C\$ 1). Il est décidé de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société tel que repris dans l'ordre du jour.

Troisième résolution

Il est décidé de recomposer le conseil de gérance de la Société par l'expiration des mandats de Frank Walenta et Bart Zech et par la classification des gérants de classe A actuels, étant Raymond Mathieu et John D. Woodworth, en tant que gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

1. Sinisa Krnic, gérant, avec adresse professionnelle au 28 St George Street, Londres, W1S 2FA, né le 10 janvier 1973 à Gijon (Espagne);

2. Claude Larbiere, Directeur Financier, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, né le 24 octobre 1963 à Luxembourg (Luxembourg).

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Raymond Mathieu, gérant
- John D. Woodworth, gérant
- Sinisa Krnic, gérant
- Claude Larbiere, gérant

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite des présentes la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008, Relation: LAC/2008/12176. — Reçu douze euros (12 €).

Pr. Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008051567/242/159.

(080056715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Rock Ridge RE 29, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 132.013.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 5 mars 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Lewis Schwartz, né le 12 janvier 1966 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 80 Field Point Road, Greenwich, Connecticut 06830, Etats-Unis d'Amérique, aux fonctions de gérant A de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée;

- de nommer Sandra Ehlers, née le 5 avril 1975 à Wolfsburg, Allemagne, demeurant professionnellement au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, aux fonctions de gérant B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2008051636/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04082. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Rock Ridge RE 27, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 131.914.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 5 mars 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit;

- de nommer Lewis Schwartz, né le 12 janvier 1966 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 80 Field Point Road, Greenwich, Connecticut 06830, Etats-Unis d'Amérique, aux fonctions de gérant A de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée;

- de nommer Sandra Ehlers, née le 5 avril 1975 à Wolfsburg, Allemagne, demeurant professionnellement au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, aux fonctions de gérant B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2008051638/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04084. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Field Point PE III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.687.

—
Extrait des Résolutions des Associés du 5 mars 2008

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de nommer Lewis Schwartz, né le 12 janvier 1966 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 80 Field Point Road, Greenwich, Connecticut 06830, Etats-Unis d'Amérique, aux fonctions de gérant A de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée;

- de nommer Sandra Ehlers, née le 5 avril 1975 à Wolfsburg, Allemagne, demeurant professionnellement au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, aux fonctions de gérant B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2008051639/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03941. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Field Point IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.324.

—
Extrait des Résolutions des Associés du 18 mars 2008

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de nommer Lewis Schwartz, né le 12 janvier 1966 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 80 Field Point Road, Greenwich, Connecticut 06830, Etats-Unis d'Amérique, aux fonctions de gérant A de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée;

- de nommer Sandra Ehlers, née le 5 avril 1975 à Wolfsburg, Allemagne, demeurant professionnellement au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, aux fonctions de gérant B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2008051640/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03993. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

LBREP II Duna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.705.

—
EXTRAIT

En date du 18 décembre 2007, l'associé unique de la Société, LBREP II Europe Holdings S.à r.l, a transféré son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En date du 25 janvier 2008, l'associé unique de la Société, LBREP II Europe Holdings S.à r.l, a changé sa dénomination en LBREP II Europe S.à r.l, SICAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour extrait conforme

LBREP II Duna S.à r.l.

Michael Denny / Michael Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2008051569/8223/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03663. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Global Tobacco Corporation SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.447.

—
L'an deux mille huit, le vingt février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

la société anonyme ZIEGLER-SCHMIT HOLDING SA, avec siège social à L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 83.126, (matr: 2001 40 03 968),

ici représentée par Monsieur Franck GERALDES, employé privé, né le 12 décembre 1977 à Longeville-les-Metz en France, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz, 14, rue de Jérusalem.

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg le 6 février 2008 par deux membres de son conseil d'administration pouvant valablement engager la société en vertu de l'article 12 des statuts, laquelle procuration après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être formalisé avec lui;

laquelle comparante représentée ès-qualités, seul associé de la société à responsabilité limitée "GLOBAL TOBACCO CORPORATION Sàrl", avec siège social à L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon (matr: 2007 24 04 565),

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER, de résidence à Hespérange, en date du 14 février 2007, publiée au Mémorial C des Sociétés et Associations Numéro 684 en date du 23 avril 2007, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 124.447,

laquelle comparante représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide à l'unanimité de transformer la société en société anonyme et d'augmenter le capital au montant de trente-et-un mille euros par un apport en numéraire de dix-huit mille cinq cents euros (18.500.- €) qui se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

2) L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs les personnes suivantes

a) Monsieur François SPAGNOLO, employé privé, né le 3 septembre 1956 à Metz, demeurant à L-3650 Kayl, 42, Grand'rue, qui est également proposé comme administrateur-délégué;

b) Monsieur Olivier HENNON, employé privé, né le 6 octobre 1963 à Charleroi, demeurant à B-6880 Bertrix, 32, rue de Joybeau;

c) Monsieur Franck GERALDES, employé privé, né le 12 décembre 1977 à Longeville-les-Metz en France, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz, 14, rue de Jérusalem.

3) Les mandats ci-dessus conférés restent valables pour une durée de six ans.

4) La société est valablement engagée par la signature de l'administrateur-délégué;

5) Est nommé commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée SOFIROM, ayant son siège social à L-8814 Bigonville, 34, rue principale;

6) Le conseil d'administration nomme comme administrateur délégué Monsieur François SPAGNOLO, préqualifié;

En conséquence de ce qui précède les statuts de la société sont-changes comme suit:

Art. 1^{ier}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination GLOBAL TOBACCO CORPORATION SA.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.- €), divisé en cent actions de trois-cent-dix (310.- €) euros chacune, toutes souscrites et attribuées à la comparante ZIEGLER SCHMIT HOLDING SA.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- €) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi. Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération.

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, le conseil général, composé par les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis, a le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopieur, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur-délégué.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et exceptionnellement pour la première fois en l'année deux mille neuf.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GERALDES, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 21 février 2008. DIE/2008/1617. — Reçu quatre-vingt-douze euros cinquante cents. 0,5 % 92,50 EUR.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 6 mars 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008051564/4917/111.

(080056411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Rock Ridge RE 31, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.008.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 5 mars 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Lewis Schwartz, né le 12 janvier 1966 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 80 Field Point Road, Greenwich, Connecticut 06830, Etats-Unis d'Amérique, aux fonctions de gérant A de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée;

- de nommer Sandra Ehlers, née le 5 avril 1975 à Wolfsburg, Allemagne, demeurant professionnellement au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, aux fonctions de gérant B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2008051645/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04025. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Eurofinance Placements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 59.221.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052067/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03435. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Goldman Sachs Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.751.

Faisant suite à une résolution circulaire du 1^{er} mars 2008, est nommée administrateur jusqu'à l'assemblée général qui se tiendra en 2008:

Bott Alison 133, Fleet Street, EC4A 2BB London - United Kingdom

En remplacement de:

Taylor Caroline, 10-15 Christchurch Court, Newgate Street EC1A7HD London - United Kingdom

Pour mention réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008051572/1229/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03548. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Spectrum Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.105.

En date du 02 avril 2008, l'associé unique de la société sus-mentionnée, Actera Parters L.P., une société régie par les lois des îles Anglo-Normandes, enregistrée au registre du commerce de Jersey sous le numéro 818, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, a transféré ses parts sociales à la société Tulip Media Holding Limited, une société régie par les lois des îles Anglo-Normandes, enregistrée au registre du commerce de Jersey sous le numéro 100404, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX.

Il résulte que toutes les parts sociales ont été transférées comme suit:

500 parts sociales

à Tulip Media Holding Limited, une société régie par les lois des îles Anglo-Normandes, enregistrée au registre du commerce de Jersey sous le numéro 100404, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX.

Luxembourg, le 4 février 2008.

Pour Spectrum Retail S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051574/1649/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03615. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

WestLB Mellon Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 28.166.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WestLB Mellon Asset Management (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008052125/1955/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04641. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Mantalis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 68.781.

Avis extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2007

1. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 28.3.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MANTALIS HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008051603/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01853. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

ERNST & YOUNG, société civile.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg E 1.436.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises en date du 9 novembre 2006 que le siège social de la Société est transféré du 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 5 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008051608/556/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00576. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

VGC (Lux) Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 102.763.

In the year two thousand and eight, on the third day of March.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of VGC (LUX) INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102763, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 27 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1172 dated 18 November 2004 (the Company). The articles of association of Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary prenamed, on 15 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2816 dated 5 December 2007.

There appeared:

VGC (LUX) HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102766, (the Sole Shareholder)

hereby represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder resolved to create two categories of managers; A Managers and B Managers.

As a consequence, Article 10 of the Company's Articles of Incorporation, has been modified as follows:

" **Art. 10. Representation** . The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager and one B Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles."

Second Resolution

The sole shareholder decides that the existing Managers of the Company will be qualified as follows:

A Manager:

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

B Managers:

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1961, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing at Villa 15, Gate 30, avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mr Manuel Barbieux, Company Director, born in Seoul (South Korea) on March 9, 1970, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom.

Third Resolution

The sole shareholder decides to appoint Mr David Innes, Banker, born in Johannesburg (South Africa) on January 5, 1965, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom as B Manager in replacement of Mr. Manuel Barbieux.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de VGC (LUX) INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102763, constituée le 27 juillet 2004 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1172 en date du 18 novembre 2004 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 15 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2816 du 5 décembre 2007.

A comparu:

VGC (LUX) HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102766, (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, de résidence professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer deux (2) catégories de gérants: à savoir Gérants A et Gérants B.

En conséquence, l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts."

Deuxième résolution

L'associé unique décide que les gérants déjà en fonction constituent le conseil comme suit:

Gérant A:

- M. Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Gérants B:

- M. Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Angleterre;

- M. Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, avenue 35, Janabiyah 561, Bahraïn;

- M. Manuel Barbieux, directeur de société, né à Seoul (Corée du Sud) le 9 mars 1970, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Angleterre.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur David Innes, banquier, né à Johannesburg (Afrique du Sud) le 5 janvier 1965 demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Angleterre, comme gérant B, en remplacement de Monsieur Manuel Barbieux.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Junglinster.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: THILL, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 mars 2008, Relation GRE/2008/1129. - Reçu Douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008051578/231/107.

(080056994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Poseidon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.215.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 27 mars 2008

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Dominique AUDIA, employé privé, né le 16/03/1965 à Metz, France et demeurant professionnellement à Luxembourg, président;
Sébastien FELICI, employé privé, né le 31/05/1978 à Villerupt, France et demeurant professionnellement à Luxembourg, administrateur;
Christophe VELLE, employé privé, né le 28/10/1974 à Thionville, France et demeurant professionnellement à Luxembourg, administrateur;
- Mme Cristobalina MORON, employée privée, née le 21/11/1968 à Florange, France et demeurant professionnellement à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Poseidon International S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008051631/24/30.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04803. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

DocSanté S.à r.l. & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

R.C.S. Luxembourg B 58.577.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 20 mars 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire Jean-Paul MEYERS en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société en commandite par actions DOCSANTE S.à r.l. & Cie S.C.A., dont le siège social à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre, a été dénoncé en date du 1^{er} avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2008051860/8870/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05679. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

ALC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 21.500.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 51274 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008051609/211/11.

(080056551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Assenagon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 127.480.

Auszug aus der ordentlichen Hauptversammlung vom 31. März 2008

Aus den Beschlüssen der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre der Société Anonyme, Assenagon S.A., vom 31.03.2008 geht folgendes hervor:

- dass die Herren Hans-Günther Bonk, wohnhaft in Schwalbenweg 11a, 82152 Krailing, Deutschland, Prof. Dr. Ralf Korn, mit Berufsanschrift in Fraunhofer-Platz 1, 67663 Kaiserslautern, Deutschland und Vassilios Pappas, wohnhaft in Waldfriedenstraße 4, 82031 Grünwald, Deutschland, als Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ende der Hauptaktionärsversammlung, die über den Jahresbericht des am 31.12.2010 ablaufenden Geschäftsjahres berät, wiederernannt werden;
- dass die KPMG AUDIT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 103590, mit Sitz in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zum Ende der Hauptaktionärsversammlung, die über den Jahresbericht des am 31.12.2010 ablaufenden Geschäftsjahres berät, bestellt werden.

Luxembourg, den 31. März 2008.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008051613/1092/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01192. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Laude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 121.252.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 3 avril 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Madame Carine Agostini née le 27 avril 1977 à Villerupt, employée privée, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 3 avril 2008;
- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet au 3 avril 2008, Madame Cristobaiina Moron, employée privée, née le 21 novembre 1968 à Florange, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Pour LAUDE SA.

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008051630/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04807. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Euro Mall Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 931.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 90.324.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 28 janvier 2008 au siège social

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des gérants:

- M. Karim Habra;
- M. Gordon Cary Black;
- M. Frede Clausen;

Et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.04.2008.

Pour Euro Mall Ventures S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030, Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008051614/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04444. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Edmarosa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2434 Senningerberg, 2A, rue des Résidences.

R.C.S. Luxembourg B 55.480.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051473/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01681. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Zuriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 46.946.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051478/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01772. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.